

Running Water

Running Water N°22 Décembre 2020

Sauvons le Massif du Fouta Djallon, le château d'eau de l'Afrique de l'Ouest dans un état critique de dégradation



"La Guinée, Château d'eau de l'Afrique de l'Ouest bénéficie de l'accompagnement des partenaires techniques et financiers dans la gestion intégrée et durable de ses ressources naturelles"

M. Oye GUILAVOGUI, Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement des Eaux et Forêts de la Guinée



"...80% des gens qui seront frappés vont se diriger vers les pays côtiers"

Sékou SANGARE, commissaire CEDEAO

"Devant la dégradation marquée du MFD, notamment de son couvert végétal et les phénomènes d'érosion doublée de la perte de la biodiversité, l'Administration guinéenne a pris diverses mesures et développé des actions à l'échelle du Massif"



Cheick Taliby SYLLA,
Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique de la Guinée



"Les problèmes induits par les facteurs naturels sont liés au changement climatique soldé par une tendance générale à la baisse de la pluviosité depuis les années 60 entraînant la diminution importante des écoulements du fleuve Niger."

Abderahim Birémé HAMID,
Secrétaire Exécutif, ABN



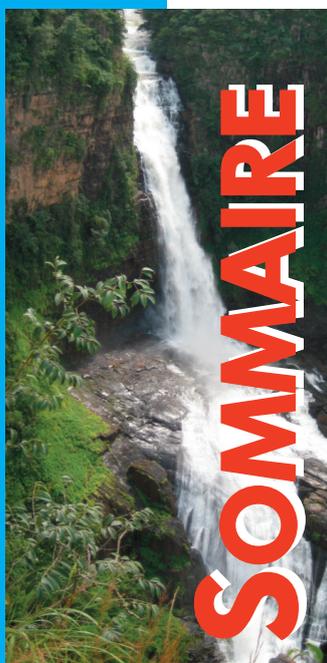
"Face à la persistance de la dégradation des écosystèmes et des milieux du Massif du Fouta Djallon, les Chefs d'Etat de l'OMVS ont décidé d'agir"

Hamed Diane SEMEGA,
Haut-Commissaire de l'OMVS



"Le transfert du PRAI/MFD de l'UA à la CEDEAO pour des raisons de subsidiarité vise l'efficacité"

Almamy Dampha, Administrateur principal,
Commission de l'Union Africaine



EDITORIAL

Bien gérer le Massif du Fouta Djallon pour sauvegarder un symbole de la mémoire collective et un château d'eau en péril en Afrique de l'Ouest **P3**

MOT DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

La restauration et la sauvegarde du château d'eau de l'Afrique de l'Ouest : *une nécessité pour assurer la sécurité en eau et le développement durable dans la sous-région* **P4**

L'invite des parlementaires guinéens pour la gestion durable et la protection des ressources naturelles du Massif du Fouta Djallon **13**

Le Massif du Fouta Djallon, le mode de vie des rivières impacte sérieusement les écosystèmes **15**

Des associations locales se mobilisent pour protéger leur environnement **19**

L'ATLAS du Massif du Fouta Djallon : *un outil d'aide à la décision pour orienter des investissements durables dans le MFD et en Afrique de l'Ouest* **20**

Entretien avec Hamed Diane SEMEGA, Haut-Commissaire de l'OMVS
« *Le réseau hydrologique du MFD, en raison de ses caractéristiques morphologiques, offre de grandes possibilités d'aménagements hydrauliques de toutes tailles* » **21**

Entretien avec M. Oye GUILAVOGUI, Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement des Eaux et Forêts de la Guinée **24**

Le Programme Régional pour l'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon / PRAI-MFD **27**

Adamou BOUHARI, Responsable Programme Biodiversité, dégradation des terres Bureau AO ONU Environnement
« *Avec le Massif du Fouta Djallon, il faut développer un mécanisme de paiement de services des écosystèmes* » **28**

Sékou SANGARE, commissaire CEDEAO
« *Agissons aujourd'hui à trouver les solutions durables pour les problèmes de demain* » **30**

« *L'Union Africaine n'abandonnera pas et ne peut pas s'écarter du Programme qui s'adresse à l'ensemble de l'Afrique* », Almamy Dampha, Administrateur principal, Commission de l'Union Africaine **32**

MOT DU PRÉSIDENT DU PNE GUINÉE

Un plaidoyer qu'il nous faut réussir à tout prix **P5**

Problématique de gestion et d'exploitation du Massif du Fouta Djallon

Présentation du Massif du Fouta Djallon **P6**

La préservation et la restauration des galeries forestières et des têtes de source, un impératif pour la sauvegarde de nos principaux cours d'eau dans le Massif du Fouta Djallon **P9**



« *Que chacun vienne à bord, en se disant que le Fouta Djallon est la source nourricière de l'Afrique de l'Ouest.* »
Ibrahim Babatunde Wilson, Directeur CEDEAO CCRE **32**

Le Sénégal œuvre pour la sauvegarde durable d'une zone éco-géographique du Massif du Fouta Djallon. **33**

« *Avec le projet, nous avons abouti à des résultats concrets et viables* », Atigou BALDE, Point Focal Guinée **35**



Nous pouvons faire mieux si on allège les lourdeurs administratives, Mohamed Adideye Maiga, Point Focal Mali **35**

« *Il y a beaucoup d'activités qui devraient être mises en œuvre, mais les fonds sont très limités* », Fatou JOHN, Point Focal Gambie **36**



« *Tous les bassins versants de la Sierra Leone sont menacés et l'eau est une préoccupation majeure en matière de sécurité* », George ROGERSON, Point Focal Sierra Leone **36**

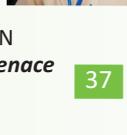


« *Au Niger, le problème crucial est l'ensablement du fleuve* » Sani ADAMOU, Point Focal Niger **36**



Entretien avec M. Abderahim Birémé HAMID le Secrétaire Exécutif, ABN
« *La dégradation des têtes de source menace la survie même du fleuve Niger* » **37**

M. Cheick Taliby SYLLA, Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique de la Guinée
La préservation du Massif du Fouta Djallon est une priorité pour mon Département ministériel et le PRAI-MF **39**



Secrétariat Exécutif GWP-AO

Ouaga 2000 Avenue Charles Bila Kaboré, porte 1673
05 BP 6552 Ouagadougou 05
Burkina Faso
Tél : +226 25 36 18 28 / 25 37 41 04
E-mail: gwp.westafrica@gwpao.org

Directeur de Publication : **Prof. Amadou Hama MAIGA**

Directeur Exécutif : **Armand HOUANYE**

Directeur Associé pour cette édition :

EI Hadj Mamadou Alpha HANN

Rédacteur en Chef : **Sidi COULIBALY**

Collaboration pour cette édition :

- **Idiatou CAMARA**

- **Hafiziou BARRY**

- **Mariama Dalanda DIALLO**

- **Mody Sory DIALLO**



EDITORIAL

Bien gérer le Massif du Fouta Djallon pour sauvegarder un symbole de la mémoire collective et un château d'eau en péril en Afrique de l'Ouest



Le Massif du Fouta Djallon est sans doute une partie de chacun des pays et des populations de la sous-région Afrique de l'Ouest, en abstraction de tout cloisonnement géographique précis. L'importance des Hauts plateaux guinéens dont le Massif du Fouta Djallon est l'emblème, réside dans son apport essentiel dans le potentiel hydrique de la quasi-totalité des pays d'Afrique de l'Ouest. Les deux plus grands fleuves transfrontaliers de l'Afrique de l'Ouest, à savoir le Niger et le Sénégal, mais aussi le fleuve Gambie, et bien d'autres rivières y prennent leur source.

Comme toutes les civilisations humaines du Monde, celles de l'Afrique de l'Ouest se sont principalement développées autour des grands fleuves et leurs bassins versants ; et leurs économies, basées sur leurs ressources y sont encore fortement dépendantes.

A cela s'est ajoutée dès les débuts des années d'indépendance une dimension militante prônant la valorisation des ressources et de la culture africaine, comme moteur de développement des pays, et cela dans une approche d'intégration politique et économique du Continent. Cet engagement politique se traduisait dans les programmes scolaires de la plupart des pays africains. Ainsi les Massifs du Fouta Djallon qui étaient enseignés à l'école primaire et secondaire avait inspiré de nombreux jeunes écoliers de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, notamment du Mali ou du Niger, avec des refrains prônant déjà la préservation ou la sauvegarde du Massif du Fouta Djallon.

Les gouvernants ne sont pas en reste. En

«De nos jours, les gouvernants, les communautés et tous les acteurs dont les activités sont en lien avec le massif et ses cours d'eau, mais aussi la communauté internationale sont en accord sur l'urgente nécessité d'établir une gestion concertée et intégrée du Massif et de ses ressources, autre que par le passé».

effet, des efforts notables sont déployés depuis plus de trois décennies par les plus Hautes Autorités des pays de la sous-région Afrique de l'Ouest pour le développement de la coopération transfrontalière autour des fleuves et de leurs bassins, et plus particulièrement ceux prenant leur source dans le Massif du Fouta Djallon. En témoignent la création et le fonctionnement de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), l'Organisation pour la Mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG), l'Organisation pour la Mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et l'Union du fleuve Mano (MRU), mais aussi le Programme Régional pour l'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon (PRAI/MFD).

Il est heureux de noter que les organismes de gestion des fleuves Niger (ABN), Sénégal (OMVS) et Gambie (OMVG) ont été reconnus en 2017 par Strategic Foresight Group (un groupe de réflexion international basé à Mumbai), comme des exemples positifs de cadres organisationnels et de dispositifs de gestion des eaux transfrontalières.

Cependant, il est malheureux de constater que le Programme Régional pour l'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon (PRAI/MFD), qui a été conçu et établi sous la responsabilité de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), après plusieurs décennies et malgré d'importantes ressources mobilisées en sa faveur n'a eu que des impacts limités sur la protection du Massif du Fouta Djallon. De l'avis de tous les acteurs, la situation du Massif s'est même fortement détériorée.

Sans changement notable de stratégies, le pire est à venir avec les effets des changements climatiques auxquels les ressources du massif se sont avérées d'une forte vulnérabilité, associés à des activités anthropiques désastreuses pour le Massif.

De nos jours, les gouvernants, les communautés et tous les acteurs dont les activités sont en lien avec le massif et ses

cours d'eau, mais aussi la communauté internationale sont en accord sur l'urgente nécessité d'établir une gestion concertée et intégrée du Massif et de ses ressources, autre que par le passé. Le transfert du (PRAI/MFD), de l'Union Africaine à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), intervenue en Novembre 2018 constitue sans doute un motif d'espoir pour une redynamisation du Programme.

Le Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest (GWP-AO), agissant dans le cadre de la vision du Réseau Partenariat Mondial de l'Eau (GWP), à savoir « œuvrer à réaliser la sécurité en eau partout à travers la satisfaction des besoins en eau pour tous les usages », se félicite du transfert du PRAI/MFD à la CEDEAO. GWP-AO et GWP souhaitent apporter leur contribution à tous les processus et à toutes les activités qui seront entreprises dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre du Programme Régional pour l'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon.

Ce numéro spécial du magazine Running Water entre dans le cadre de la contribution de GWP-AO au PRAI/MFD. Il se veut un élément de plaidoyer adressé à tous les acteurs publics et privés dans les pays concernés par le Massif du Fouta Djallon ainsi qu'à la Communauté internationale pour agir maintenant, aux niveaux appropriés, avec les bonnes décisions et les moyens adéquats pour la sauvegarde et la restauration du Massif du Fouta Djallon.

Professeur Amadou Hama MAIGA
Président du GWP-AO



MOT DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

La restauration et la sauvegarde du château d'eau de l'Afrique de l'Ouest : une nécessité pour assurer la sécurité en eau et le développement durable dans la sous-région

Le développement humain et durable recevrait un coup fatal en Afrique de l'Ouest si rien n'est fait pour inverser la tendance vertigineuse à la dégradation des ressources naturelles du Massif du Fouta Djallon. En effet, le Massif donne naissance aux principaux fleuves transfrontaliers de la sous-région tels que le Niger, le Sénégal, la Gambie et la Mano. Autour de ces derniers s'organisent la vie et le développement socioéconomique dans plusieurs pays ouest africains. 12 pays de la sous-région (Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée Biseau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone) sont riverains de l'un des principaux fleuves transfrontaliers originaires du Massif. Les 3 autres pays de l'Afrique de l'Ouest qui ne sont pas concernés directement sont le Cap-Vert, le Ghana et le Togo.

La sécurité en eau et donc la survie des populations de la sous-région dépend incontestablement, entre autres, de la restauration et du maintien en bon état écologique du Massif du Fouta Djallon, qui se trouve malheureusement déjà dans un état critique et alarmant de dégradation. Les raisons de cette situation sont en lien avec les mauvaises pratiques anthropiques de gestion des ressources du Massif, auxquelles viennent s'ajouter les impacts de la variabilité et du changement climatiques.

Pour qui visite les Hauts plateaux guinéens dans les régions de Labé, Dalaba ou Mamou, on se rend compte très vite de la fragilité d'un environnement très riche et varié. Le mélange des cours d'eau avec une végétation, tantôt dense et tantôt parsemée, interpelle sur la nécessité d'agir urgemment et maintenant

«...le maintien du Massif du Fouta Djallon dans un bon état écologique participe de l'amélioration du bien-être des populations et du développement socioéconomique de la sous-région».

pour préserver ce cadre. Autrement, il serait difficile voire impossible de garantir l'existence des multiples cours d'eau qui y prennent leurs sources et la sécurité en eau d'une part ; et d'autre part un mieux-être aux populations, qui en dépendent pour leur survie dans les pays de la sous-région.

Cela va s'en dire que le maintien du Massif du Fouta Djallon dans un bon état écologique participe de l'amélioration du bien-être des populations et du développement socioéconomique de la sous-région. Aussi participe-t-il de l'atteinte de l'Objectif pour le Développement Durable (ODD) N°6 à savoir "Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable" et de l'ensemble des 16 autres ODD qui ont un lien direct et/ ou indirect avec l'eau. Il s'agit là d'un défi dont le relèvement relève aussi bien de la grande responsabilité collective de tous les Etats de l'Afrique de l'Ouest que de la responsabilité individuelle des populations qui y vivent.

Sauvegarder le Massif du Fouta Djallon comporte de nombreux défis dont celui d'assurer une vie décente aux populations vivant à l'intérieur et autour du Massif. Ce sont les ressources naturelles du Massif qui constituent la principale source de subsistance des communautés qui y vivent. Comment garantir un développement humain et durable en assurant un épanouissement économique, social dans un environnement équilibré et écologiquement viable ? La faiblesse des systèmes de gouvernance des ressources naturelles dans la sous-région est une grande préoccupation pour les acteurs du développement durable.

La plupart des phénomènes, qui contribuent à la dégradation du Massif du Fouta Djallon, sont d'origine anthropiques. Ils perdurent du fait entre autres du manque de rigueur dans l'application des lois de gouvernance de l'eau et de l'environnement d'une part; et d'autre part de l'exacerbation de la pauvreté

dans plusieurs pays de la sous-région. Les populations développent donc des stratégies de survie incompatibles avec la gestion durable des ressources naturelles du Massif. Au nombre de ces stratégies de survie, nous pouvons mettre en avant la coupe abusive des arbres sur les bassins versants et les têtes de source pour l'approvisionnement en bois à diverses fins, l'implantation des fours à briques au niveau des berges des cours d'eaux et les activités minières.

Depuis plusieurs années, les autorités et les acteurs du développement ont pris la mesure de l'ampleur de la situation dans laquelle se trouve le Massif. Chacun à son niveau a une responsabilité importante pour assurer la restauration des ressources naturelles de l'écosystème, château d'eau de l'Afrique de l'Ouest, et assurer la sécurité en eau dans la sous-région. Ne pas agir aujourd'hui pour sauvegarder le Massif, c'est menacer la sécurité en eau pour nos enfants et les générations à venir. C'est aussi compromettre l'avenir de ces derniers, du fait du manque de ressources en eau suffisantes pour leurs différents besoins.

Comme nous le disait encore le Ministre guinéen de l'Energie et de l'Hydraulique, le Docteur Cheick Taliby SYLLA « *Nous n'avons pas raison de laisser à la postérité des dunes de sable dans l'un des fleuves les plus denses du monde, à savoir le fleuve Niger qui prend ses sources dans le Massif du Fouta Djallon* ». Cela résonne comme en écho avec les propos de sa collègue à l'époque en charge de l'Environnement, des Eaux et Forêts, Mme Aïssata BALDE dont le cri de cœur était « *nous avons en tant que pays la responsabilité historique de sauver les têtes de sources des fleuves et protéger les bassins hydrographiques y afférents pour ne pas mettre en péril ces ressources en eau très déterminantes pour la survie d'une frange importante des populations de l'Afrique de l'Ouest* ». Ce sont des interpellations pour tous les acteurs.

Armand K. HOUANYE
Secrétaire Exécutif du GWP-AO

MOT DU PRÉSIDENT DU PNE GUINÉE

Un plaidoyer qu'il nous faut réussir à tout prix



Lorsqu'en mars et février 2018 à l'occasion de la visite en Guinée du Président du Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest (GWP-AO), le Professeur Amadou Hama MAÏGA accompagné du Secrétaire Exécutif M. Armand HOUANYE et du Responsable à la Communication et à la Gestion des Connaissances M. Sidi Coulibaly, le GWP-AO a été sollicité à la fois par le Ministre en charge de l'Environnement, des Eaux et Forêts et celui de l'Energie et de l'Hydraulique à contribuer aux efforts en faveur de la protection des têtes de sources des cours d'eau du Massif du Fouta Djallon ; nous étions loin d'imaginer au Partenariat National de l'Eau de Guinée (PNEGUI) comment ensemble parvenir à produire ce numéro spécial du magazine Running Water comme notre première réponse à cette sollicitation.

C'est avec grande fierté ainsi que beaucoup de détermination et d'espoir que nous avons accompagné la production de ce numéro spécial de Running Water sur le plaidoyer pour la sauvegarde et la restauration des ressources naturelles du Massif du Fouta Djallon. Je remercie le Président et le Secrétariat Exécutif du GWP-AO pour avoir su respecter l'engagement pris au terme de la visite de février – mars 2018 en Guinée de produire ce numéro spécial. Ceci constitue une première contribution de notre Réseau le GWP aux efforts pour la restauration et la sauvegarde du château d'eau de l'Afrique de l'Ouest.

A travers ce message, il nous plaît de renouveler notre engagement auprès des autorités guinéennes et autres acteurs du développement durable, à contribuer significativement à la réussite du plai-

doyer pour la restauration et le maintien en bon état écologique aussi bien des têtes de sources des cours d'eau que des ressources naturelles de cet écosystème essentiel à la fois pour la Guinée et toute la sous-région ouest africaine. Le PNEGUI entend gagner ce pari ensemble avec tous les acteurs, qui appuient les efforts du gouvernement de la République de Guinée pour le développement durable du pays et de notre sous-région.

El Hadj Mamadou Alpha HANN
Président du PNE Guinée



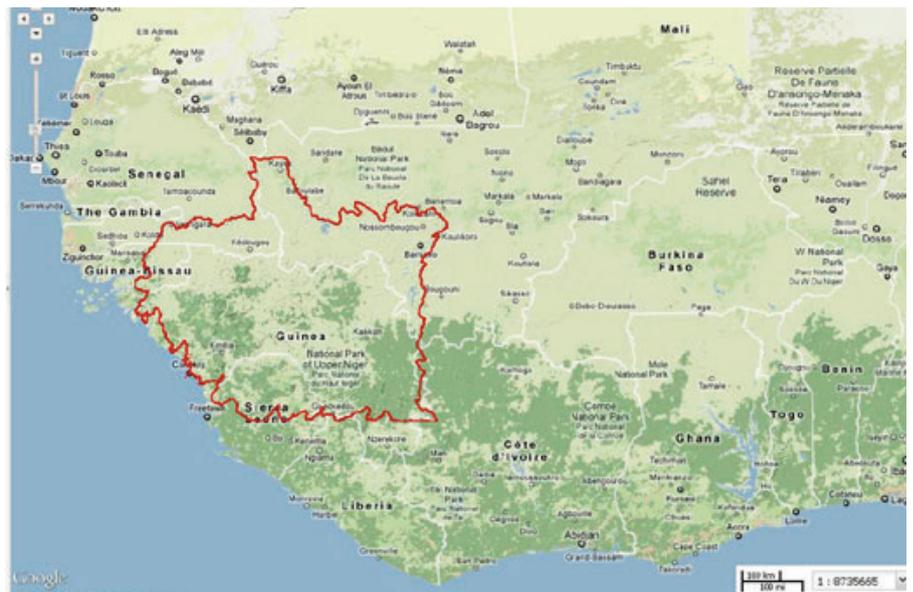
Problématique de gestion et d'exploitation du Massif du Fouta Djallon

Présentation du Massif du Fouta Djallon

Le Massif du Fouta Djallon (MFD) est constitué d'un ensemble de hauts plateaux situés à une altitude comprise entre 500 m et 1500 m. Il couvre la partie Nord – Ouest de la République de Guinée et se prolonge en Sierra Léone, en Guinée-Bissau, au Sénégal et au Mali. Avec ses extensions physiques, il couvre une superficie d'environ 120.000 Km². En République de Guinée, il s'étend sur la région naturelle de la Moyenne Guinée et se prolonge en Guinée Maritime ou Basse Guinée et en Haute Guinée, soit une superficie de 60.000 Km² (Voir carte).

Le MFD est subdivisé en quatre (4) grands écosystèmes répartis comme suit : (i) une savane soudano-guinéenne au Nord-Est, (ii) une zone de forêt sèche au Nord – Ouest, (iii) une zone de hauts plateaux au Centre et, (iv) une zone de plaines humides au Sud. Cette diversité écologique se double d'une importante biodiversité ; la région abrite de nombreuses espèces végétales et animales, dont certaines sont considérées comme endémiques et doivent faire l'objet d'une protection particulière.

Cette région doit sa renommée à la densité de son réseau hydrographique. De nombreux cours d'eau tant nationaux qu'internationaux y prennent leurs sources. C'est le cas des fleuves Niger (4.180 Km), Sénégal (1.800 Km), Gambie (1.120 Km), Koliba/Corubal (560 Km) et Konkouré (303 Km). Ces cours d'eau revêtent une importance capitale pour la sous-région avec des millions de personnes qui en dépendent. Cela se justifie par le fait que ces fleuves abritent de principaux ouvrages hydrauliques qui servent à la production d'électricité, à l'irrigation, à la navigation, et à la pêche. La configuration du relief du MFD offre d'énormes possibilités de construction d'ouvrages hydrauliques à usages



Carte : délimitation de l'espace géographique du Massif du Fouta Djallon

uniques et multiples. La réalisation de ces ouvrages pourrait générer de grands bénéfices dans le cadre notamment de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable et de la production d'électricité, du développement de l'agriculture irriguée et la régularisation des débits des cours d'eau partagés afin de préserver les besoins des pays tributaires des ressources en eau du MFD.

le Konkouré, de Fomi (90 MW), de Koukoutamba (280,9 MW), de Boureya (160,6 MW), de Félou (70 MW), de Gouina (140 MW), de Goubassi (20 à 25 MW), et de Balassa (180 MW) entre autres.

« Les conséquences de l'inaction seront inestimables sur la vie des populations et l'économie des pays concernés »



Canal d'évacuation

Actuellement, on dénombre quelques barrages dans le MFD en territoire guinéen. Il s'agit des barrages de Kaléta (240 MW) qui a été mis en service en 2015, de Kinkon (3,5 MW), de Tinkisso (1,7 MW), des Grandes Chutes (27,6 MW), de Banéya (5 MW), de Donkéya (15 MW) et de Garafiri (75 MW). Certains projets sont en cours pour la construction des barrages dont entre autres ceux de Souapiti (450 MW) considéré comme étant le plus grand barrage hydro-électrique du pays et Amaria (285 MW) sur

la matérialisation des multiples projets de barrages entraînera une modification substantielle de l'environnement du Massif couplée des impacts aussi bien positifs que négatifs sur les habitudes des populations qui seront déplacées mais aussi sur la faune et la flore. Ces projets induisent des défis importants auxquels les Etats de la sous-région doivent faire face pour préserver les ressources naturelles du MFD et la vie des populations qui en dépendent.

Parmi ces barrages, à titre d'illustration on peut citer celui de Manantali situé sur le Bafing à 90 Km au Sud-Est de Bafoulabé en République du Mali. Les travaux de construction de cet ouvrage ont dé-

marré en juin 1982. La réception définitive est intervenue courant 1990. Ce barrage à buts multiples est conçu pour favoriser :

- l'irrigation de 255 000 ha de terres dans la vallée ;
- la navigabilité du fleuve Sénégal de St-Louis à Ambidédi et tout au long de l'année ;
- la production annuelle de 800 Gwh d'énergie électrique garantie 9 ans sur 10.

Le barrage de Manantali est constitué d'une digue de 1.460 m de long. Il se compose d'une partie centrale en béton (482,8m) regroupant toutes les structures hydrauliques de surface et deux digues latérales en enrochement. La hauteur du barrage est de 66 m à la fondation.¹

Il y a aussi le barrage de Diama situé sur le fleuve Sénégal, près du village de Maka-Diama, à 27 km en amont de Saint-Louis au Sénégal. Il est qualifié d'« anti-

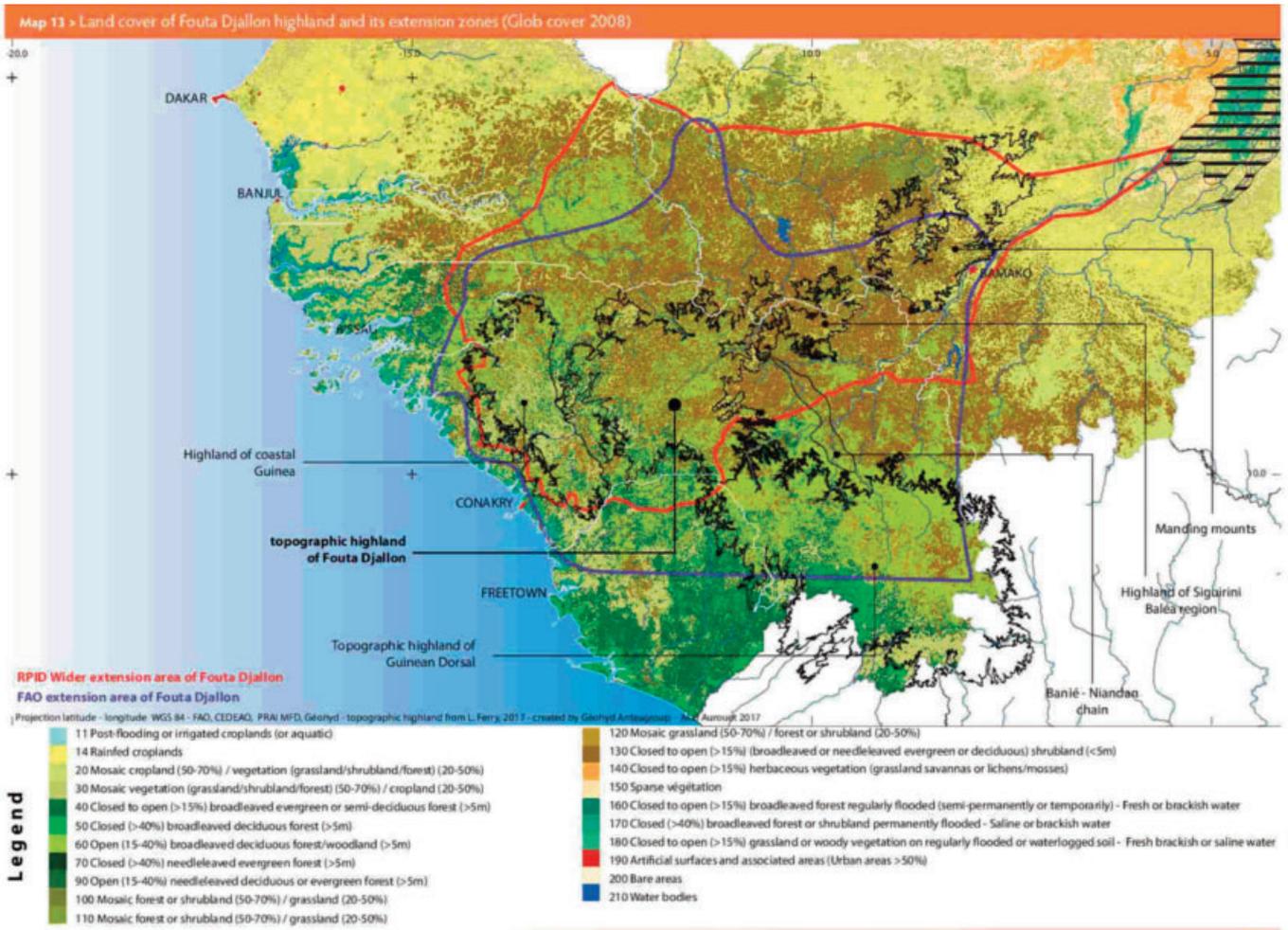
sel » parce qu'il est mobile. Avant la construction de ce barrage, par temps de sécheresse, la mer pénétrait jusqu'à 250 kilomètres à l'intérieur des terres. Des remontées qui peuvent avoir des conséquences désastreuses pour la vie dans les villages.²

Le MFD en Guinée

Le MFD couvre 20% du territoire de la République de Guinée (245 857 Km²) et abrite plus de 40% des habitants du pays (12,77 millions en 2017) et 40% du cheptel. Outre ces ressources humaines, animales et en eau, le Massif recèle d'importantes ressources minières (bauxite, calcaire, ...) dont la mise en valeur pourrait profiter à l'ensemble de la sous-région. Cette forte concentration humaine, animale en

croissance rapide avec les actions combinées bouleverse fortement l'équilibre écologique du Massif du Fouta Djallon.³ Considéré comme "Château d'eau de l'Afrique de l'Ouest", le MFD depuis plus d'un demi-siècle retient l'attention du monde sur son état de dégradation progressive à cause de la forte menace des pratiques agropastorales mais aussi des activités comme la fabrication de briques cuites et la coupe abusive du bois. Les cultures itinérantes, les feux de brousse, la surexploitation des terres, la production du charbon de bois et des briques cuites favorisent l'érosion des sols et contribuent à la dégradation des ressources naturelles de la région. La variabilité et le changement climatique contribuent à davantage fragiliser le Massif. Les problèmes énumérés, s'ils ne sont pas atténués, pourraient amoindrir les ressources naturelles disponibles et compromettre dangereusement la vie des millions de populations guinéennes et de la sous-région qui

«...L'importance de la protection du massif montagneux pour contrôler le régime des eaux et assurer sa régularisation justifie une action conjointe de tous les pays intéressés »



¹<http://www.sogem-omvs.org/barrage.html>

²<https://savoirs.rfi.fr/fr/comprendre-enrichir/environnement/barrage-de-diama-un-rempart-contre-linondation-par-leau-de-mer>

³<https://www.riob.org/fr/file/264432/download?token=yMyALXK7>

en dépendent. Cette dégradation accélérée inquiète aussi bien la Guinée que les Etats voisins dont leurs grands fleuves (Gambie, Niger, Sénégal) prennent leur source dans cette moyenne montagne. Les conséquences de l'inaction seront inestimables sur la vie des populations et l'économie des pays concernés. On peut citer, par exemple, l'exode rural, les déplacements massifs des éleveurs vers d'autres régions, la multiplication des conflits de tous genres pour l'accès aux ressources disponibles et leur partage, la perte des récoltes et de facto des revenus, l'accroissement de la pauvreté et du chômage.

Face à ce diagnostic, établi très tôt (les premiers éléments remontent à 1910), de nombreuses actions ont été initiées et d'autres sont en cours en vue d'assurer la protection, la réhabilitation, la gestion rationnelle puis durable des ressources du Massif. Mais, il faut noter que ce tableau sombre perdure encore aujourd'hui laissant le Massif dans un état critique de dégradation.⁴ Les actions engagées n'ont jusque-là pas permis d'inverser la tendance continue à la dégradation du Massif. D'où la mise en place de programmes de protection et de restauration des ressources naturelles du massif.

Le Programme d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon

C'est en novembre 1959 lors de la Conférence interafricaine des sols tenue à Dalaba en Guinée que les préoccupations en matière de gestion et de préservation du MFD furent soulevées et débattues par les participants venus de la Guinée et des pays voisins. En guise de conclusion, au regard de « ...la position géographique du Fouta-Djallon, qui en fait le véritable château d'eau de l'Ouest africain, la Conférence note avec un intérêt particulier l'intention marquée par la Délégation Nationale Guinéenne à la Conférence de Dalaba de porter une attention très soutenue à cette région. L'importance de la protection du Massif montagneux pour contrôler le régime des eaux et assurer sa régularisation justifie une action conjointe de tous les pays intéressés ». De là naquit l'idée de l'amé-

Quelques acquis du PRAI-MFD⁵

Parmi les acquis du PRAI-MFD, on peut notamment relever :

- la conduite de nombreuses études sur le MFD ;
- la mise en œuvre d'activités variées sur les sites pilotes ;
- l'élaboration et la signature de la Convention-Cadre de coopération entre les Etats riverains des fleuves originaires du MFD par la 5^{ème} Conférence Ministérielle du PRAI-MFD tenue à Freetown (Sierra Leone) en novembre 2011 ;
- la ratification par plusieurs Etats membres de ladite Convention-Cadre ;
- l'élaboration des documents disponibles pour l'Observatoire soutenus d'un plan d'action de l'Observatoire ;
- l'élaboration des indicateurs de suivi et de gestion du MFD.



Hafziou BARRY
Secrétaire Exécutif du PNE Guinée

nagement intégré du MFD. Mais il a fallu attendre les grandes sécheresses des années 1970, pour qu'une véritable action concertée soit entreprise sous l'égide de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) lors de la 33^{ème} session de son Conseil des Ministres tenue à Monrovia (Liberia) en juillet 1979. Ainsi, le Conseil des Ministres des pays de l'OUA conscient que l'aménagement du Fouta Djallon, véritable château d'eau de l'Afrique de l'Ouest constitue une soupape de sécurité contre les répercussions hydrologiques des années de sécheresse en Afrique de l'Ouest :

- « DEMANDE au Directeur Exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement d'intégrer le Projet pilote d'aménagement et de restauration du Massif du Fouta Djallon au projet transnational de ceinture verte

au Sud du Sahara ;

- « DECIDE que l'OUA participera activement à la réalisation du Projet pilote d'aménagement et de restauration du Massif du Fouta Djallon en coordonnant la mobilisation des ressources nécessaires au financement de ce projet ».

En 1981, l'OUA et l'Organisation des Nations Unies (ONU) initient le Programme Régional d'Aménagement Intégré du MFD (PRAI-MFD). Son objectif est d'assurer la protection de l'environnement et le développement des ressources naturelles disponibles dans le MFD en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations de la région et de celles des régions arrosées par les fleuves originaires du Massif.

En octobre 2018, l'acte de transfert du PRAI-MFD de l'Union Africaine à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été officiellement signé à Addis Abeba suivi de la tenue d'un atelier technique en novembre-décembre 2018 à Conakry.

Hafziou BARRY
Secrétaire Exécutif du PNE Guinée

⁴ Véronique André-Lamat. De la mémoire de la connaissance et de son utilisation. Les fondements du Projet d'Aménagement intégré du Fouta Djallon (Guinée). Colloque international, Interactions, Nature, Société: analyses et modèles, 3 au 6 mai 2006 - La Baule (Loire-Atlantique), 2006, La Baule, France.

⁵ Lire les entretiens avec le coordonnateur sortant du PRAI-MFD et les points focaux nationaux du Projet régional de gestion des Ressources naturelles du massif du Fouta Djallon. Un numéro de Running Water est consacré à ce Programme.

La préservation et la restauration des galeries forestières et des têtes de source, un impératif pour la sauvegarde de nos principaux cours d'eau dans le Massif du Fouta Djallon

Malgré la baisse significative de la pluviométrie dans son espace géographique, le Massif du Fouta Djallon demeure toujours « le château d'eau de l'Afrique de l'Ouest », une citation de l'UICN de 1959. Le potentiel en eau est considérable, et en Guinée il est estimé à 27 000 m³ par habitant et par an. On note l'existence dans ce pays d'environ 1 165 cours d'eau, ce qui constitue un atout majeur pour son développement socio-économique. A l'échelle du Massif du Fouta Djallon, de nombreux défis sont à relever, en matière de ressources en eau, pour soutenir le développement durable.

Un besoin récurrent d'informations pour mieux connaître les ressources en eau

Disposer de données quantitatives et qualitatives sur les ressources en eau est un des préalables afin de pouvoir assurer une meilleure planification et une gestion durable de celles-ci. Par rapport à cette ressource, on note encore de faiblesses récurrentes sur le plan du suivi de la ressource, et en République de Guinée, les estimations sont encore à améliorer, car elles restent peu fiables. En résumé, on ne dispose pas suffisamment d'informations sur les débits des innombrables cours d'eau répertoriés dans le Massif du Fouta Djallon, ni sur leur variabilité interannuelle. Cette situation continue d'interpeller les principaux acteurs nationaux et régionaux de l'eau, car les constats sont alarmants pour certains milieux lotiques. Au niveau du fleuve Niger, le débit d'eau a baissé d'environ 30% entre 1971 et 1989 ; ceux des fleuves Sénégal et Gambie ont chuté de

près de 60%, contre une baisse des précipitations de l'ordre de 25% en moyenne annuelle, dans le même bassin et pour les mêmes périodes de référence.

Cette tendance à la baisse nécessite d'être inversée afin de soutenir le développement durable dans la région, et cela avec l'implication des parties prenantes, et la conjugaison des efforts à différentes échelles d'intervention. Avec le transfert effectif en 2018, du Programme Massif du Fouta Djallon de l'Union Africaine à la CEDEAO, il est espéré qu'un nouveau schéma d'intervention multi-acteurs dans le Massif sera proposé par la CEDEAO et discuté avec l'ensemble des parties prenantes en vue d'une synergie d'actions longtemps souhaitée et certainement plus stratégique pour renforcer la résilience des communautés locales et celle des écosystèmes naturels pourvoyeurs d'eau, à savoir les cours d'eau en général et les têtes de source en particulier. En Guinée, l'objectif de mettre en



Par Prof. Aboubacar AWAISS

place un observatoire régional sur le Massif du Fouta Djallon s'inscrit dans cette dynamique et permettra dans le moyen terme de disposer d'un système d'information efficace sur l'eau, opérationnel et indispensable à la mise en œuvre de sa politique nationale de l'eau récemment adoptée par le Gouvernement.

Préservation de la ressource en eau et des écosystèmes associés

C'est un défi majeur de la Politique régionale de l'eau en Afrique de l'Ouest (PREAO), et cela est une évidence, car il s'agit de lutter contre la dégradation quantitative et qualitative des ressources en eau résultant de facteurs aussi variés que la modification du régime hydrologique, la diminution des eaux souterraines, l'envasement des cours et plans d'eau, les pollutions, etc.

A ce sujet, plusieurs Etats membres du Programme Massif du Fouta Djallon, se sont efforcés au cours de ces deux dernières décennies, d'améliorer les dispositions stratégiques concourant à une meilleure gestion des ressources naturelles et en particulier des ressources en



Tête de source principale du Tinkisso, aménagée. Aujourd'hui le site est classé et interdit à toute forme d'exploitation



Falaises en amont du barrage du Tinkisso

eau. C'est ainsi que furent adoptés, en Guinée, une loi sur l'eau en 1994, la Politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement en août 1996, de nombreux codes et des stratégies nationales de mise en œuvre des Conventions internationales relatives à la désertification, au changement climatique, à la diversité biologique, aux zones humides, etc. L'ensemble de ces mesures est soutenu dans leur application par de nombreux plans d'action nationaux.

Malgré cet important acquis, les menaces qui pèsent sur les ressources en eau et les écosystèmes associés s'intensifient et on assiste à un net affaiblissement du dispositif de gouvernance, suite à la faiblesse d'allocation des ressources financières, une faible motivation des ressources humaines, l'absence de programmes pluriannuels d'intervention et de dispositif de suivi évaluation. On peut déplorer aussi, la poursuite d'une gestion sectorielle non concertée des ressources naturelles à l'échelle du pays. Quant à la gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes, elle s'effectue en marge des stratégies nationales de développement, dont celle de la réduction de la pauvreté et du processus de décentralisation.

Dans ce contexte, avec l'adoption en 2017 de la Politique nationale de l'eau et de son Plan d'action, la Guinée dispose désormais d'un instrument pour l'opérationnalisation des diverses dispositions législatives relatives aux ressources en eau, notamment les codes, les décrets, les plans d'aménagements, l'organisation administrative, le financement, etc. En termes de sécurisation des ressources en eau et des écosystèmes associés, parmi

lesquelles des écosystèmes particulièrement sensibles que sont les forêts galerie et les têtes de sources, peu d'investissements significatifs ont été enregistrés ces dernières années. Ces écosystèmes naturels caractéristiques dont les formations végétales sont menacées de disparition à l'échelle de plusieurs sous-bassins, et cela avec l'accentuation des effets liés aux actions anthropiques principalement et au climat changeant.

Aux regards du niveau actuel de dégradation de ces écosystèmes dans le Massif du Fouta Djallon, et de la recherche de solutions appropriées d'accompagnement des communautés locales en vue de leur adaptation, des partenaires techniques et financiers, dont l'UICN, continuent d'initier et promouvoir des actions permettant aux acteurs socio-professionnels et aux décideurs de disposer, d'une part d'outils de planification nécessaires, et d'autre part d'entreprendre des actions de préservation et de restauration de ces écosystèmes naturels dégradés.

C'est ainsi que l'UICN, avec l'appui de l'Agence Suédoise pour le Développement International (Asdi), a développé et mis en œuvre entre 2012 et 2014, avec les acteurs de la Préfecture de Dabola en Guinée, une initiative à travers le Projet REPASE « **Restauration des écosystèmes et Paiement pour les services environnementaux dans le bassin du Tinkisso** », sur la préservation et la restauration des écosystèmes critiques dans le bassin du Tinkisso, un des tributaires majeurs du fleuve Niger en Haute Guinée. L'objectif principal du REPASE est de promouvoir la gestion intégrée du bassin versant de Tinkisso à travers l'approche écosysté-

mique pour réduire les effets du changement climatique et accroître les bénéfices des communautés vivant en aval et en amont du barrage hydro-électrique de Dabola. A ce niveau, le défi majeur est de promouvoir la participation des communautés locales à toutes les étapes du processus décisionnel permettant de définir les bases d'une meilleure intervention pour la préservation et la restauration des écosystèmes dégradés dans les différents sous bassins du Tinkisso.

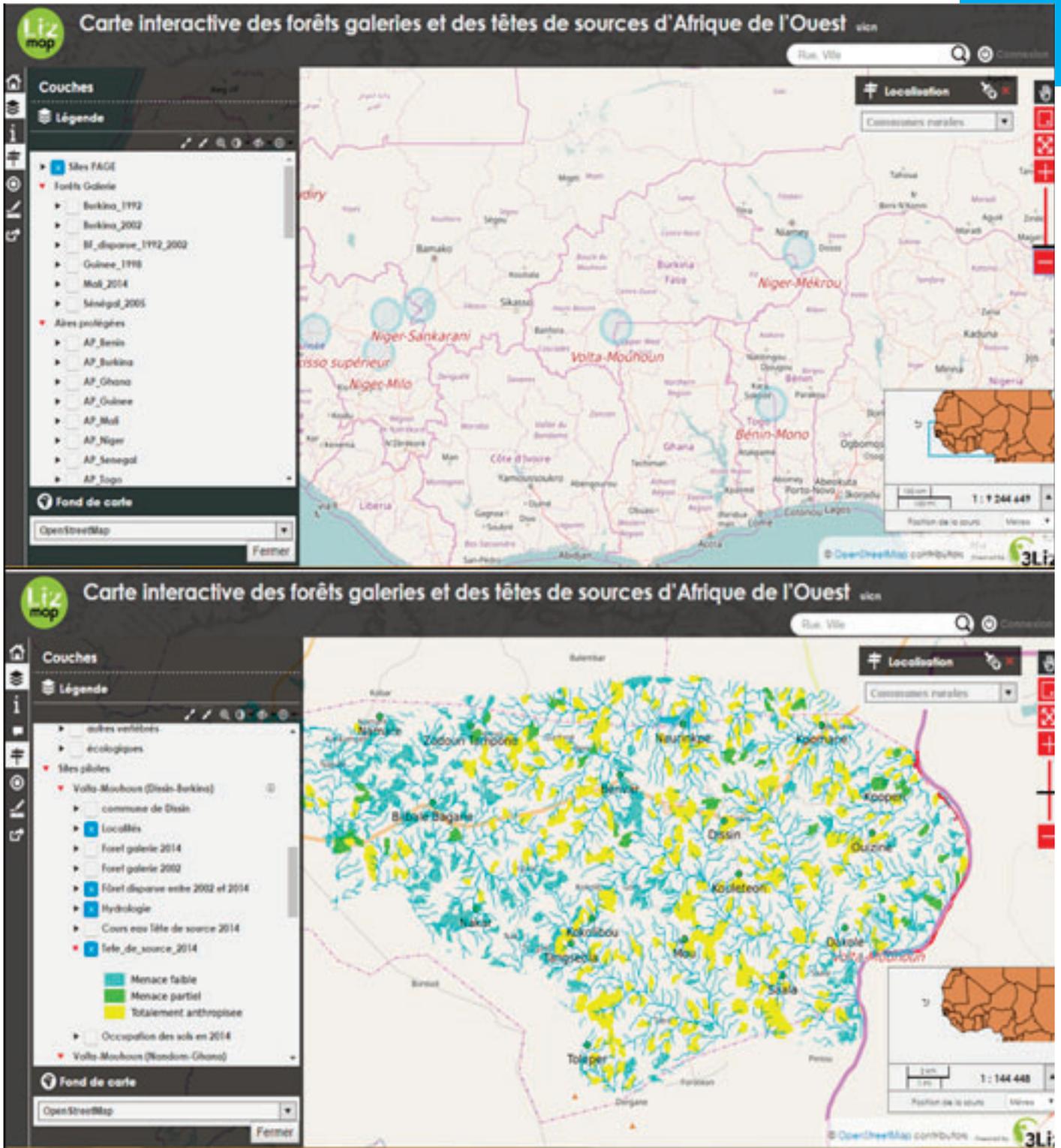
Classement des têtes de source dégradées

Les actions ayant permis le classement des têtes de source dans le bassin du Tinkisso, et par là leur préservation intégrale, ont été facilitées par la Direction Préfectorale des Eaux et Forêts de Dabola, initiatrice du projet d'intervention à l'échelle des sous bassins identifiés. Ainsi, le projet avec l'appui des autorités préfectorales, a entrepris au préalable un diagnostic participatif des ressources naturelles, complétée par une campagne de communication environnementale prise en charge par les acteurs de la société civile et les radio communautaires de Bissikirima et Dogomet.

Cette implication des acteurs du bassin a permis d'une part, de générer des connaissances sur le potentiel naturel et de production du bassin et son niveau de dégradation et d'autre part d'élaborer une vision partagée pour la gestion des ressources en eau et des écosystèmes connexes du haut bassin de Tinkisso. De manière globale, les actions anthropiques diverses sont les principaux fac-



Fabrication de briques sur les berges du Tinkisso à Noumessoria



teurs de dégradation du bassin versant du Tinkisso, comme indiqué dans la figure ci-dessous, avec comme conséquence majeure : le comblement du réservoir de barrage de Dabola limitant ainsi dans la durée, l'approvisionnement en eau et la fourniture d'énergie électrique aux populations.

Figure 1 :

La vision partagée pour le bassin privilégie des actions nécessitant l'implication de tous les acteurs du bassin, permettant ainsi de repenser en profondeur le mode de répartition des responsabilités et des bénéfiques au sein de ces acteurs. Dans le court terme, le classement des têtes de source



principales du Tinkisso est l'action prioritaire à entreprendre afin de mieux renforcer la poursuite de la sensibilisation à travers des contrats de prestations avec les radios communautaires couvrant l'ensemble du bassin de Tinkisso. C'est aussi une démonstration de fait de la mise en œuvre effective du plan d'actions prioritaires de la Vision partagée. La figure 2 illustre les sous bassins concernés par la protection intégrale des têtes de source. Quant au processus de classement, décrit ci-dessous, il démontre la nécessité d'une mobilisation des acteurs du bassin

en mettant à leur disposition des outils d'aide à la décision (cartes thématiques sur les ressources et l'occupation des sols, entre autres) et des connaissances actualisées sur le potentiel naturel du bassin. L'importance des têtes de source et le niveau de dégradation du bassin sont aujourd'hui connus grâce à l'action conjuguée d'une campagne de communication environnementale conduite par la société civile et la mise en œuvre d'un plan de communication à travers les médias locaux et valorisant l'expertise technique des services de l'Etat des différents secteurs à l'échelle de la préfecture de Dabola.

C'est une œuvre utile et réalisable, peu coûteuse mais nécessitant un partage d'informations pertinentes avec les parties prenantes et en particulier les autorités préfectorales, les associations et les services techniques œuvrant dans le bassin. La réussite de cette entreprise a d'ailleurs conduit l'Etat central à entreprendre parallèlement le curage du lac de barrage, ce qui a favorisé également la conduite d'un reboisement afin de fixer davantage les berges de plan d'eau.

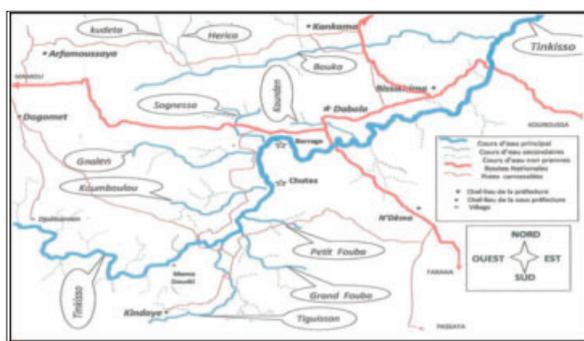
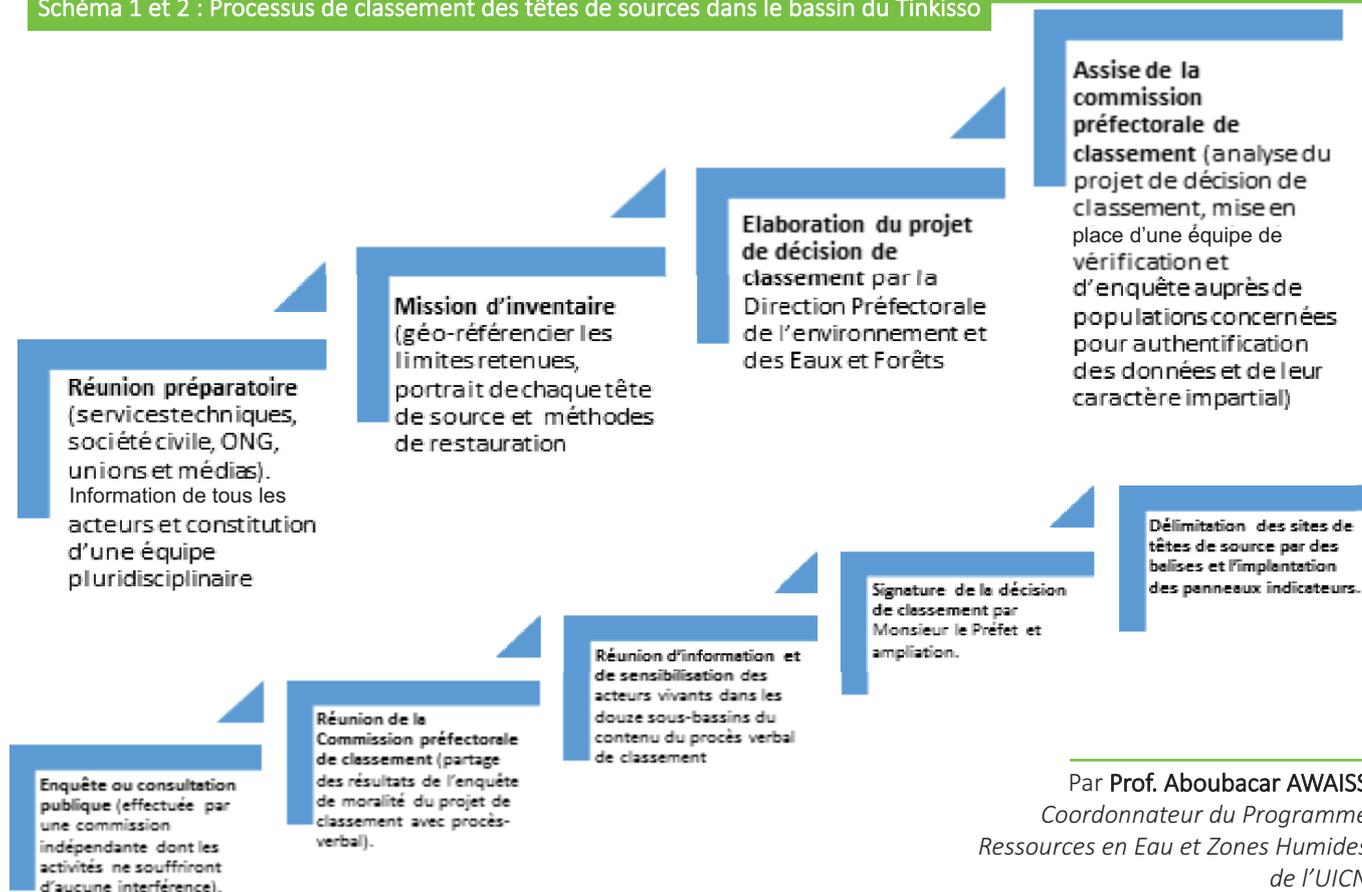


Figure 2 : Sous bassins concernés par le processus de protection intégrale et d'aménagement des têtes de source.



Entretien des plants sur les limites du site

Schéma 1 et 2 : Processus de classement des têtes de sources dans le bassin du Tinkisso



L'invite des parlementaires guinéens pour la gestion durable et la protection des ressources naturelles du Massif du Fouta Djallon

Une mission de la Commission Environnement, Pêche, Développement Rural et Durable de l'Assemblée Nationale de la Guinée a sillonné, du 18 au 24 février 2018, plusieurs localités du Massif du Fouta Djallon. Les parlementaires ont fait des constats alarmants sur l'état de dégradation avancée du Massif. Ils ont en outre invité le gouvernement, les partenaires techniques et financiers et les populations à prendre les mesures idoines pour assurer la protection du Massif du Fouta Djallon.

Constats alarmants

La mission s'est rendue tout d'abord à la source du fleuve Konkouré pour toucher du doigt les réalités qui la caractérisent. L'échange avec les autorités locales et les autres parties prenantes et les observations faites sur le terrain ont permis à la délégation de noter un état de dégradation avancée de la source du fleuve. Ce cours d'eau est d'une extrême importance pour la Guinée car il abrite les principaux barrages construits et en cours de construction. Il s'agit par exemple des barrages de Garafiri, Kaléta, Souapiti et Amaria. La préservation de cette source est donc vitale pour le pays ; d'où le grand intérêt des parlementaires pour sa survie. Selon les interlocuteurs trouvés sur place, les raisons de la dégradation seraient liées au déboisement, à la carbonisation, et à la fabrication des briques cuites.

Les parlementaires ont échangé avec l'Association des jeunes volontaires pour la protection de la source du Konkouré (AVPSK). Les membres de cette ONG locale se sont engagés à tout mettre en œuvre pour accompagner toute initiative visant la préservation de la source du fleuve, une chose bien appréciée et saluée par les députés.

La mission parlementaire a visité une pépinière de Gmelina prévue pour le reboisement de la tête de source du Konkouré, et une forêt classée de 1.200 ha reboisée grâce à l'appui de l'ONG Guinée Ecologie. Selon les riverains, cette forêt a permis le retour d'une faune importante et variée dont des chimpanzés. A Mamou, la mission a échangé avec les cadres des services techniques déconcentrés. Cette rencontre a permis aux députés de comprendre les difficultés liées au manque de moyens pour la surveillance des 36 cantonnements forestiers de Mamou et la mise en œuvre des plans de développement local (PDL).



Scène de destruction de l'environnement à l'intérieur du Massif

Les entretiens ont permis aux administrateurs rencontrés de relever un certain nombre de difficultés qui les empêchent d'atteindre les objectifs à eux assignés. Il s'agit par exemple de la méconnaissance des textes législatifs et réglementaires de la Guinée par la plus grande majorité de la population et le faible appui technique aux paysans. Les cadres de l'adminis-

tration déplorent aussi la mauvaise compréhension du rôle de la filière bois, la non collaboration des populations qui ne dénoncent pas assez les auteurs de l'exploitation abusive du bois et des feux de brousse, le manque de sanctions pour les fautifs et relèvent les difficultés liées à l'identification des sites à reboiser ainsi que la faiblesse de la culture citoyenne.

«...L'importance de la protection du massif montagneux pour contrôler le régime des eaux et assurer sa régularisation justifie une action conjointe de tous les pays intéressés »



Déchets humain dans le cours d'eau

Le Gouverneur de la région de Mamou, M. Amadou Oury Lemmy Diallo a lui aussi déploré l'état actuel de l'environnement dans sa juridiction et s'est dit attristé de voir des feux de brousse qui consomment les forêts, la prolifération des fours à briques, et la déforestation. Il a aussi déploré le fait que les conservateurs de la nature manquent de moyens pour accomplir convenablement leur mission. Il a suggéré une plus grande responsabilisation des gouverneurs car, ce sont eux qui sont plus proches des enjeux sur le terrain.

Les parlementaires ont visité l'ancienne école forestière, les têtes de sources du Bafing (dans le village de Salamayo) et de



Petel Lingué (affluent du Bafing) où ils ont relevé l'inquiétude des riverains sur la préservation de la source du fleuve Bafing. Ce site quoique fortement boisé actuellement est menacé par les paysans. Pour assurer la protection du site, les anciens du village avaient développé un mythe qui laissait croire que toute personne qui se rendrait responsable de la dégradation de la tête de source s'exposait à la mort. Ce mythe est battu en brèche.

Les parlementaires se sont rendus dans la région de Labé où ils ont fait les mêmes constats et échangé avec les cadres régionaux et préfectoraux sur la problématique de gestion durable des ressources naturelles du Fouta Djallon. En ce qui concerne les actions d'urgence, le Gouverneur de région, M. Sadou KEITA a proposé la vulgarisation du gaz butane pour mieux protéger les forêts et la dissémination des textes de loi sur l'environnement notamment dans les langues locales pour mettre les populations au même niveau d'information.

A Koubia, Les parlementaires ont noté que le lit du fleuve Dimma s'était asséché à certains endroits. Des entretiens avec les riverains, il ressort que le débit du cours diminue au fil des ans ; ce qui constitue une grande préoccupation pour les autorités et les populations locales. Les députés ont invité les acteurs locaux à prendre toutes les dispositions pour une meilleure protection de ce fleuve.

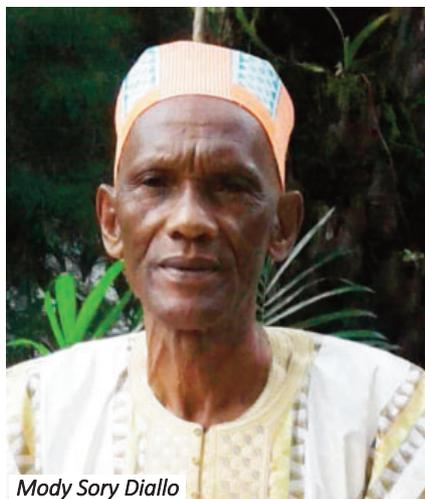
Après les échanges, la mission a visité la forêt classée de Touldé Iougambhé de 45 ha, fortement menacée par les riverains et les exploitants clandestins. Elle a également visité la forêt communautaire de Hooré Sougué de 35 ha. A ce niveau, elle

a été émerveillée par la qualité de l'entretien de cette forêt par les communautés bénéficiaires.

A Pita, la mission a échangé avec les autorités sur la problématique de la protection de l'environnement. Le Préfet, M. El hadj Ibrahima Diallo a indiqué qu'il a été demandé, conformément aux recommandations du conseil préfectoral, à tous les acteurs (gouvernants, gouvernés, institutions, ONG et populations) de renforcer la sensibilisation et de militer en faveur de l'application rigoureuse de la loi pour une protection efficace de l'environnement.

Au barrage de Kinkon, les parlementaires ont constaté que les berges de la retenue sont fortement dégradées. Ils ont noté que le lit du cours d'eau donne l'aspect de plages de sable fin qui s'étendent à perte de vue, à l'image des plages du littoral.

L'École Nationale Environnementale située non loin de la centrale hydroélectrique dispose de bâtiments vétustes, baignant dans un environnement de



total abandon. Cette école n'a aucun lien technique et professionnel avec le barrage.

Inquiétude des parlementaires et appel à l'action

Au cours de cette mission, les parlementaires ont constaté la prolifération des fours à briques et des feux de brousse dans toutes les zones visitées. Aussi, la mission a-t-elle relevé la faible sécurisation des forêts classées contre les exploitants clandestins, la faible collaboration entre les cadres relevant du Ministère de l'Environnement d'une part et ceux des autres départements tels que celui de l'Energie et de l'Hydraulique d'autre part. Cette situation inquiète les parlementaires du fait qu'il y a peu ou pas d'actions de reboisement des têtes de source des cours d'eau. Le gouvernement de la Guinée a engagé depuis 2010 la construction des barrages de Kaléta, Souapiti et Amaria, tous situés sur le fleuve Konkouré. En raison de ces ambitieux projets, des actions de reboisement devraient être engagées pour soutenir les investissements.

En résumé, la situation du Massif du Fouta Djallon est très inquiétante au regard des constats sur le terrain. C'est pourquoi, les parlementaires invitent le gouvernement, les partenaires techniques et financiers et les populations à prendre les mesures idoines pour la protection du Massif du Fouta Djallon dont l'importance des ressources naturelles n'est plus à démontrer.

Cette mission conduite par l'Honorable Anne Marie Mansaré, Vice-présidente de la commission, comprenait en outre les députés Dr Alpha Mamadou Baldé, Sékou Camara, et Ibrahima Lélouma Diallo. La mission a bénéficié de l'assistance de Mody Sory Diallo, Secrétaire permanent du Réseau des parlementaires sur l'environnement, de Robert Sidi Tolno, Christine K. Oundéno, Diaraye Diallo et Abdallah Baldé, tous journalistes de la presse parlementaire.

La mission a été rendue possible grâce à un appui du PNUD à travers son « Projet d'Appui à l'Assemblée Nationale ».

Par **Hafiziou Barry**,
Secrétaire Exécutif du Partenariat
National de l'Eau de Guinée

Mody Sory Diallo,
Secrétaire permanent du Réseau
des parlementaires sur l'environnement

Le Massif du Fouta Djallon, le mode de vie des riverains impacte sérieusement les écosystèmes

La Guinée est un pays côtier avec 320 km de littoral Atlantique, à mi-chemin de l'équateur et du tropique du cancer entre 7°05 et 12°51 de latitude Nord et 7°30 et 15°10 de longitude Ouest. Il dispose de nombreuses ressources naturelles tant hydriques, forestières que minières. Le pays est caractérisé par un climat à deux saisons dont la durée varie selon les régions de 3 mois (au Nord), à 9 mois (au Sud-est). La pluviométrie varie de 4 000 mm (Région côtière) à 1 300 mm (Haute Guinée). Les précipitations culminent partout pendant les mois de juillet et août.

Par Idratou CAMARA et Sidi COULIBALY

La Guinée est caractérisée par une hétérogénéité des sols et un réseau hydrographique dense avec de nombreux fleuves et cours d'eau qui y prennent leurs sources et arrosent tous les pays voisins. Selon le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique, le pays compte 1165 cours d'eau, 14 bassins transfrontaliers et 24 bassins versants. Ce qui fait de la Guinée le château d'eau de la sous-région, avec la plupart de ces fleuves qui naissent dans la région de Mamou, une préfecture située à 270 kilomètres de Conakry, la capitale guinéenne. Tous les cours d'eau internationaux de la région (fleuves Niger, Sénégal, Gambie, Corubal, Diani, etc.) prennent leur source en Guinée, d'où son nom de « château de l'Afrique de l'Ouest ». Le Massif du Fouta Djallon et la dorsale guinéenne sont la ligne de partage de ces cours d'eau qui coulent soit vers le Nord, le Nord-Ouest et le Nord-Est ou vers le Sud et l'Ouest.

« Protéger l'environnement à Mamou, c'est protéger la Guinée et l'Afrique toute entière »

Aujourd'hui, malheureusement ce château d'eau est menacé par l'ampleur de la sécheresse qui est la conséquence néfaste des actions anthropiques de diverses origines ainsi que des impacts de la variabilité et du changement climatiques. Parmi les nombreuses activités anthropiques, on note l'agression des berges et têtes de sources des cours d'eau ou encore l'utilisation en agriculture de techniques culturales à impact négatif considérable sur l'environnement (le défrichement, le déboisement, la culture sur brûlis), l'orpaillage, la pêche ar-



tisanale, la déforestation, les feux de brousse, le surpâturage et la carbonisation. Ces pratiques sont enregistrées au quotidien dans toute la région du Massif au mépris des textes de lois et de la présence des centaines d'éco-gardes déployés dans tout le pays pour la surveillance et les alertes. « Pour l'obtention du charbon de bois aucune espèce végétale n'est épargnée. Il faut noter que le rendement des fours traditionnels en charbon est médiocre et fait de la carbonisation une menace réelle pour la survie de la diversité biologique, notamment végétale. [Et pour] l'exploitation forestière, les forêts de mangrove fournissent des combustibles, des matériaux de construction, des aliments, du fourrage, des médicaments, des fibres, du travail pour des milliers de personnes. Cette exploitation est aujourd'hui la convoitise de nombreux guinéens et se fait pour du bois de service, de chauffe et du charbon de bois⁶ ». Une situation qui devrait interpeller l'ensemble des décideurs et acteurs du développement.

Le constat d'un périple au Fouta Djallon

Dans la région de Mamou se trouve la source de plusieurs fleuves nationaux et internationaux y compris le Konkouré et le Bafing dont la confluence avec le Bakoye donne le fleuve Sénégal. Le Bafing prend sa source entre Mamou et Dalaba, au Fouta-Djallon dans la sous-préfecture de Tolo à une vingtaine de kilomètres de la ville de Mamou. Le Bakoye lui prend sa source à proximité de la limite méridionale du plateau mandingue et la Falémé, affluent principal du Sénégal dans le Massif du Fouta Djallon en Guinée. Selon le Chargé des Forêts à la Direction préfectorale de l'environnement de Mamou, Ousmane Metta BAH, la région est confrontée à une dégradation de son

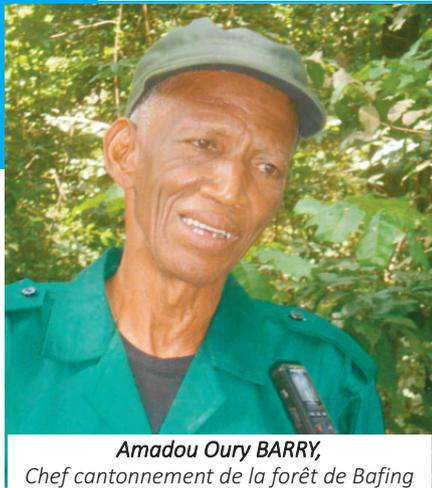


Ousmane Metta BAH,
Chargé des Forêts à la Direction préfectorale de l'environnement de Mamou,

couvert végétal. Cela est dû, selon lui, au fait que les communautés face à des problèmes de survie se mettent à la recherche de terres cultivables, à pratiquer la carbonisation comme activité génératrice de revenus dont l'un des corollaires est la coupe abusive du bois. Les phénomènes de feux de brousse incontrôlés pour l'agriculture sur brûlis sont assez répandus. Toutes ces pratiques dégradent le couvert végétal qui constitue le couverte qui protège les cours d'eau. « Près de 30 mille hectares sont défrichés chaque année à Mamou. En 1958, la population était de 200 mille, en 2018 elle est de plus de 300 mille selon les statistiques, ce qui signifie que les besoins augmentent en fonction de la démographie », ajoute M. BAH.

Mais pour le Directeur préfectoral de l'Environnement, Ousmane SYLLA, la situation environnementale n'est pas plus dramatique qu'ailleurs en raison de multiples atouts environnementaux dans la préfecture. Il cite notamment la présence de nombreux cours d'eau, l'existence d'une faune sauvage bien fournie, d'une abondante végétation, ou encore de ressources humaines mobilisées et disponibles. Face à la verdure de la ville, le souhait de M. SYLLA est de faire de « Mamou le poumon de la Guinée. Pour les personnes averties, protéger l'environnement à Mamou, c'est protéger la Gui-

⁶Rapport sur la mise en œuvre du programme sur la Biodiversité Marine et Côtière, Maadjou Bah, point focal national CBD



Amadou Oury BARRY,
Chef cantonnement de la forêt de Bafing

née et l'Afrique toute entière. Si l'environnement subit un coup dur à Mamou, dit-il, cela sera ressenti partout dans le pays et ailleurs ».

Le Bafing prend sa source dans un espace forestier d'environ 33 hectares autour duquel se trouvent 11 villages qui regroupent plus de 3.000 habitants, selon Amadou Oury BARRY, Chef cantonnement de la forêt de Bafing. Il explique qu'ici la population est consciente et engagée pour la défense de la source du fleuve et des forêts environnantes. « Nous surveillons de manière quotidienne la forêt en collaboration avec la communauté », tient-il à préciser avant d'ajouter : « Nous organisons des séances de sensibilisation en direction des communautés, ce qui porte fruit à ce jour. Il y a une association locale de protection, le comité villageois de lutte contre les feux de brousse, les organisations paysannes existent pour protéger nos forêts... » a indiqué M. BARRY. A Bafing, les habitants interrogés semblent bien conscients de la situation de dégradation des cours d'eau et de l'importance du fleuve ainsi que de la nécessité de la préservation du couvert végétal.

« Nous sommes vigilants ici, nous faisons tout pour protéger cette forêt. Nous savons que notre vie en dépend. C'est pour quoi, nous surveillons la forêt qui abrite



Thierno Abdoulaye DIALLO,
Vice-président du district Moronden

la source du fleuve Sénégal autant que nous pouvons. Dès que nous entendons un véhicule, une moto ou apercevons une personne étrangère, nous venons lui demander ce qu'il vient y faire », précise Thierno Abdoulaye DIALLO, Vice-président du district Moronden, un des villages de la tête de source du Bafing.

Des populations riveraines des têtes de source confrontées à la pénurie d'eau potable

Les conditions d'approvisionnement en eau potable en saison sèche dans le Massif du Fouta Djallon sont très difficiles avec des impacts sur les autres usages à savoir notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche et le maraîchage. Le constat est que la difficulté d'approvisionnement en eau potable en saison sèche, quand les cours d'eau et de nombreuses sources sont taris, est un des problèmes prioritaires des populations rurales et des femmes en particulier.⁷



Ousmane SYLLA
Directeur préfectoral de l'Environnement de Mamou

Malgré tous les cours d'eau et des efforts déployés, l'accès à l'eau potable demeure un problème majeur dans plusieurs localités y compris dans certains quartiers urbains. Les forages existants ne suffisent pas à couvrir les besoins des populations de la commune urbaine de Mamou, avec tous les risques sanitaires, indique le Directeur préfectoral de l'Environnement de Mamou, Ousmane SYLLA.

Quant aux activités d'élevage, elles sont dominées par la vaine pâture et la divagation quasi-permanente du cheptel. L'insuffisance et le mauvais état des infrastructures routières constituent une contrainte importante au développement de ces localités.



Alpha DIALLO,
habitant du village de Salamayo

Les 1700 habitants du district de Salamayo, où se trouve la source souterraine du fleuve Sénégal, ne disposent d'aucun point d'eau potable. Les quelques rares puits qui s'y trouvent sont profonds et pollués en saison sèche. « Nous n'avons aucun forage ici, nous buvons l'eau du puits, rougeâtre que vous-même voyez, nos enfants, nous-mêmes sommes malades à cause de cela. En plus nous n'avons aucun centre de santé, et même pas d'école non plus », souligne Alpha DIALLO, la soixantaine, un habitant du village.

Le Chef de cantonnement de la forêt de Bafing, M. Amadou Oury BARRY, indique pour sa part qu'en 2017 à certains moments les hommes et les chimpanzés se croisaient autour des points d'eau. « Du coup, nous avons essayé de connaître les horaires des chimpanzés pour éviter des confrontations mortelles, et heureusement il ne sait rien passé de grave. C'est pour vous dire à quel point l'accès à l'eau potable est un problème crucial à la source du fleuve Sénégal, ce qui est incompréhensible », précise-t-il.

Comment en est-on arrivé là ? Pour M. SYLLA, Directeur préfectoral de l'Environnement de Mamou, cette situation est causée par les comportements de l'homme sur la nature. « Pénurie d'eau, inondations, sécheresse et la liste est longue, nous sommes responsables chacun à quelque niveau qu'il soit ». C'est à cause des actions de l'homme que la plupart de ces cours d'eau « tarissent » aujourd'hui. A-t-il conclu.

La gestion du Massif du Fouta Djallon, une bataille au quotidien

Les défis à relever sont énormes et les différents acteurs sont à l'œuvre avec des actions concrètes sur le terrain. Parmi les mesures entreprises par la Direction préfectorale de l'Environnement pour pro-

⁷ <https://www.ifad.org/fr/web/ioe/evaluation/asset/39829035>

téger les cours d'eau et le couvert végétal dans la région de Mamou, selon M. Ousmane SYLLA, il y a l'information et la sensibilisation des communautés à travers les leaders d'opinion et les médias de proximité notamment les radios rurales et communautaires. « *Nous devons réagir sinon notre présent et notre avenir sont menacés. Il faut aussi réprimer si la sensibilisation ne marche pas. Pour cela, nous avons les textes juridiques, à savoir le code de l'environnement, le code de l'eau et des forêts, etc. Actuellement, nous sommes en procès au Tribunal de première instance de Mamou où nous avons traduit des coupeurs de bois, nous attendons de voir ce que ça va donner.*

Parce qu'il faut que les autres prennent l'exemple sur ceux qui seront punis justement ».

Ces réalités similaires caractérisent la sous-préfecture de Konkouré située à 25 kilomètres du centre-ville

de Mamou. Des actions de sensibilisation pour le reboisement ont été menées. « *Notre vie est intimement liée à la forêt. Nous ne pouvons pas vivre sans elle. Ici, personne ne produit du charbon de bois et nous demandons à la population de planter des arbres* » explique Mme Mariama Melly CAMARA, la quarantaine, Présidente du groupement des femmes de Konkouré Gare.

Au niveau des autorités locales, des actions « fortes » sont engagées comme le souligne le Sous-Préfet, M. Amadou BAH qui explique que « *nous devons protéger la source de ce fleuve, comme voulu par le Chef de l'Etat le Président Alpha CONDE. Sinon nous allons assister au tarissement du cours d'eau et du coup, notre vie peut en être menacée* ». Comme action concrète, il cite le reboisement récent de 15 hectares avec l'appui des députés, membres de la Commission environnement de l'Assemblée Nationale en collaboration avec le service préfectoral des eaux et forêts de la préfecture de Mamou. « *Nous avons interdit la fabrication et la vente du charbon de bois, et nous sommes fermes là-dessus* », a martelé M. Amadou BAH.

Les mêmes mesures sont en vigueur à Pita dont l'espace dans le Massif du Fouta Djallon abrite de nombreux barrages dont ceux de Kambadaga et de Kinkon, qui alimentent les préfectures de Pita, Dalaba et Mamou en courant électrique. Selon Mme Djamilatou DIALLO, Directrice préfectorale de l'Environnement,

la carbonisation est interdite à Pita et les contrevenants sont « *sévèrement punis* ». Elle ajoute que la forêt classée « *chute de Kinkon* » qui abrite le barrage dans la sous-préfecture de Sintaly sur le flanc du barrage sur une superficie de 320 hectares, a été classée en 1955.

Mme DIALLO affirme que des actions de restauration du couvert végétal ont été entreprises à travers de nombreuses campagnes de reboisement le long du barrage. Grâce aux nombreuses séances de sensibilisation sur la nécessité et l'importance de protéger le patrimoine forestier, les actions de restauration sont de plus en plus visibles malgré de moyens d'actions très limités.

Selon le Secrétaire Général des Collectivités décentralisées de la préfecture de Pita, Mamadou Bella BALDE, l'environnement « *occupe une place de choix dans la politique préfectorale de Pita avec un budget de 30 % qui permet de mener des actions planifiées au cours de l'année* ».

Des ressources limitées

Comme on le voit, les cours d'eau du Massif du Fouta Djallon se trouvent entre protection et menace. D'où l'impérieuse urgence qu'il y a aujourd'hui, pour les décideurs et l'ensemble des populations, d'agir sans attendre, pour les générations présentes et futures.

Les conditions de travail et de vie sur le terrain sont difficiles comme nous l'indique Thierno Abdoulaye DIALLO, vice-président du district de Moronden : « *nous n'avons pas de moyens de déplacement, l'accès est difficile, vous l'avez re-*



Mme Djamilatou DIALLO,
Directrice préfectorale de l'Environnement



Mariama Melly CAMARA,
la Présidente du groupement des femmes de Konkouré Gare

marqué, nous parcourons des kilomètres pour trouver de l'eau potable. Il y a aussi les conflits entre agriculteurs et éleveurs à cause du manque de clôture des champs, nous manquons de matériel et des intrants pour bien travailler la terre dont nous tirons notre subsistance ». Il lance un appel à l'aide de l'Etat et ses partenaires pour un plus grand impact de leurs actions. Le Chef du cantonnement forestier, Amadou Oury BARRY, plaide pour la mise en place par l'Etat des actions de lutte contre la pauvreté à travers des activités génératrices de revenus pour les communautés. Des appuis bien ciblés pour le développement de l'agriculture, du maraichage, de l'élevage et pour l'aménagement des bas-fonds pourraient les aider à ne pas s'en prendre à la forêt pour les moyens de subsistance.

Les populations se disent accablées par la variabilité et le changement climatiques dont ils ressentent les effets néfastes sur leur vie. « *Nous avons remarqué cette année par exemple que le fleuve a complètement tari et cela doit nous interpeller* » relève le Sous-Préfet de Konkouré, M. Amadou BAH. La situation est très ressentie par les populations en général et les femmes en particulier dans la région du Massif et toutes les autres régions de la Guinée. Elles sont obligées de parcourir de longues distances pour s'approvisionner en eau potable, pendant la saison sèche surtout.

A Konkouré et dans toutes les préfectures où nous nous sommes rendus, le constat révèle que la pluviométrie a baissé selon les habitants rencontrés, qui nous ont fait savoir que la saison sèche est de plus en plus longue que la saison pluvieuse.

Mme Mariama Melly CAMARA, la Présidente du groupement des femmes de Konkouré Gare pratique le maraichage avec son groupement composé d'une cinquantaine de femmes depuis de nom-



Séance d'interview à la source du fleuve Sénégal avec les riverains

breuses années. « Nous cultivons l'aubergine, le gombo, le taro, le piment, la patate, le chou, la carotte et bien d'autres légumes ». Elle indique avoir remarqué qu'il pleut de moins en moins, qu'il fait plus chaud, et en novembre déjà on transpire beaucoup, ce qui n'est pas habituel. « Les pluies tardent à tomber et quand elles commencent les périodes sont plus courtes qu'auparavant où elles s'étendaient sur plusieurs mois d'affilés », insiste-elle avec un air de regret. Elle ajoute : « Nous sommes obligées de parcourir de longues distances pour trouver de l'eau en saison sèche pour arroser nos plants, et cette année la pluie n'était pas abondante, on a ainsi perdu beaucoup de notre potager à cause du manque d'eau ».

Conclusion

Dans le domaine de la protection de l'environnement et de la restauration du milieu, les résultats restent très décevants. Les initiatives en cours de mise en œuvre dans le Massif depuis des décennies se sont contentées de proposer un catalogue d'interventions plus ou moins ponctuelles sur quelques parcelles cultivées ou certains points sensibles (forage).

Pour espérer apporter une amélioration significative à la situation actuelle de l'état du Massif du Fouta Djallon, il importe de tenir compte des résultats engrangés et des leçons apprises de certaines initiatives mises en œuvre dans la zone. C'est le cas du Projet de réhabilitation agricole du Fouta Djallon (PRAFD), « dont les résultats restent très décevants dans le domaine de la protection de l'environnement et de la restauration du milieu ».

On pourrait très facilement apprendre des recommandations de ce projet pour mieux avancer. « Outre, le caractère simpliste du diagnostic et du modèle de développement agricole proposé n'ont pas tenu compte de la grande diversité des situations agro-écologiques, ce scénario ignorait grossièrement les facteurs socio-



Idiatou CAMARA,

Journaliste / Chargée de communication
du Partenariat National de l'Eau de Guinée PNEGUI

fonciers (déterminants dans le contexte foutanien), la division du travail entre genres et l'insertion des cultures en champs extérieurs dans un système très contraignant de gestion des ressources ne laissant guère de marge de manœuvre à l'individu.

En fait, une transformation du système de production n'est pas envisageable au seul niveau de l'exploitation individuelle : les feux de brousse, le déboisement en amont, la divagation du bétail sont autant de facteurs surdéterminant les comportements de chacun. Ainsi, le problème fondamental de l'antagonisme agriculture-élevage ne peut trouver sa solution qu'à travers une modification profonde de la conduite du troupeau bovin impliquant une gestion commune des pâturages, un contrôle de la divagation, une révision de la gestion des jachères. Ces mesures supposent une prise de décision à différents niveaux (village, chef d'exploitation, individu) et ne peuvent en aucun cas être du ressort de la simple transmission d'un message technique. De même, en est-il du problème de la conservation ou de la restauration de la fertilité des sols qui ne peut être du seul ressort de l'introduction de quelques compostières ou de l'utilisation localisée des engrais minéraux. C'est l'ensemble du système de production de l'exploitation qui est en jeu, faisant intervenir la conduite de l'élevage (parcage nocturne et production de fumier), la disponibilité en force de travail, l'équilibre entre les différentes unités spatiales composant l'exploitation (Sountouré, champ extérieur, éventuellement bas-fonds), les usages fonciers (autorisation de reboisement, sécurité de l'attribution foncière)⁸.



Sidi COULIBALY,

Responsable communication et gestion des connaissances GWP-AO

« Bien que nous leur demandions de conserver les ressources et faire en sorte que les ressources du Massif du Fouta Djallon soient gérées de manière durable, on a l'obligation d'accompagner les communautés du Massif dans le cadre de leur droit au développement », indique M. Adamou BOUHARI, Responsable Programme Biodiversité, dégradation des terres Bureau Afrique de l'Ouest de ONU Environnement.

Idiatou CAMARA,

Journaliste / Chargée de communication du Partenariat National de l'Eau de Guinée PNEGUI

Sidi COULIBALY,

Responsable communication et gestion des connaissances GWP-AO

Références

- Maadjou Bah, point focal national, *Rapport sur la mise en œuvre du programme sur la Biodiversité Marine et Côtière*, sans date
- <https://www.ifad.org/fr/web/ioe/evaluation/asset/39829035>, site de FIDA sur le Projet de Réhabilitation Agricole du Fouta Djallon, 29 mars 1994
- Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement, *Communication initiale de la Guinée à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, Août 2002
- Véronique André et Gilles Pestaña, « Les visages du Fouta-Djalón », *Les Cahiers d'Ou-tre-Mer* [En ligne], 217 | Janvier-Février 2002, mis en ligne le 13 février 2008, consulté le 01 octobre 2016. URL : <http://com.revues.org/1038> ; DOI : 10.4000/com.1038
- <http://www.portail-omvs.org/gestion-ressource-et-environnement/leuve-senegal/caracteristiques-physiques>, portail de l'organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS)

⁸<https://www.ifad.org/fr/web/ioe/evaluation/asset/39829035>

Des associations locales se mobilisent pour protéger leur environnement

A Gongoret, de la Sous-préfecture du même nom, à 70 km au Nord-Ouest de Mamou, les populations riveraines subissent de pleins fouets depuis quelques années les effets néfastes des changements climatiques avec des saisons de pluie très tardives. Lorsqu'il pleut, les eaux de ruissellement charrient des milliers de débris d'arbres et de terre, qui transforment les cours d'eau en véritables dépotoirs d'ordures avec comme conséquences, des sédiments qui favorisent l'assèchement de ces cours d'eau. On observe dans la zone de plus en plus de conflits autour des points d'eau entre les humains et le cheptel, notamment les animaux sauvages tels que les chimpanzés, les singes, les cynocéphales. La zone regorge une importante population de chimpanzés qui, chassée de son habitat naturel par les feux de brousse et la pratique de l'agriculture sur brûlis, vient jusque dans les villages à la recherche de l'eau et de la nourriture.

Les populations inquiètes de cette nouvelle donne, lancèrent un appel à la mobilisation des ressortissants de la localité résidants en Guinée et ailleurs dans le monde ainsi qu'aux autorités locales. Ainsi, le groupement forestier de « Hoorè Bady » a été remis à jour pour relever le défi. Ce groupement, constitué d'une trentaine de membres avait été mis en place en 1998 pour œuvrer à la protection de l'environnement sur une zone d'une superficie de 37 ha. Il avait été soutenu financièrement par le projet Appui à la gestion intégrée des ressources naturelles (AGIR) de l'Union Européenne

dans le cadre de l'aménagement des bassins versants du Haut Niger et de la Haute Gambie, avec un encadrement technique assuré par les cadres de la Direction préfectorale de l'Environnement et des Eaux et Forêts de Mamou.



A la source du cours d'eau

Plusieurs activités avaient été menées mais à la fin du projet, il y eut de la dé-mobilisation et plusieurs membres du groupement décidèrent de tenter l'aventure dans les grandes villes ou même à l'étranger. Pendant cette période, le groupement ne connut sa survie que grâce à un noyau resté sur place.

L'appel à la mobilisation devant le drame persistant a été vite entendu. Les membres du groupement partis en aventure



Mody Sory DIALLO,
Secrétaire Permanent

ont regagné le village pour rejoindre ceux restés sur place constitués de fonctionnaires en activité et à la retraite. C'est ainsi qu'en juillet 2018, tous se sont retrouvés au village pour relancer les activités pendant cette période propice à la foresterie. La Direction préfectorale de l'Environnement de Mamou contribua par la mise à disposition de trois encadreurs et de plus de deux mille plants de Gmelina pour le reboisement des domaines de Hoorè Bady et de Fello Kourou, d'une superficie totale de 98 ha.

Le domaine est arrosé par la rivière Badiwol qui prend sa source en amont du site (Féto Tyèrno) à l'Ouest de Gongoret centre. En raison des différentes activités anthropiques, ce cours d'eau est entravé dans son lit majeur. Cette situation a amené les membres du groupement à entreprendre des activités de curage de la rivière Badiwol qui arrose les 37 ha qui font l'objet de protection par le groupement forestier de « Hoorè Bady ».

Le groupement a besoin d'être accompagné dans ses efforts pour conduire à bon train ces activités notamment avec des actions de sensibilisation et une éducation renforcée des populations riveraines.

Pour la préservation de la faune sauvage en voie de disparition comme les chimpanzés dont la localité compte une population très importante, les groupements de « Hoorè Bady » et de « Fello Kourou » comptent fédérer leurs actions pour la mise en place d'une association commune avec la collaboration de l'ONG Guinée Ecologie qui dispose d'une expertise avérée dans ce domaine.

Mody Sory DIALLO,
Secrétaire Permanent du Réseau des parlementaires sur l'environnement, membre du groupement forestier de « Hoorè Bady »

Engagement collectif pour protéger le cours d'eau



L'ATLAS du Massif du Fouta Djallon : *un outil d'aide à la décision pour orienter des investissements durables dans le MFD et en Afrique de l'Ouest*

Présentation de l'Atlas de l'eau du MFD

L'Atlas de l'eau du Massif du Fouta Djallon (MFD) est un outil d'aide à la décision pour accompagner le processus GIRE et soutenir des investissements durables dans le MFD et en Afrique de l'Ouest.

C'est un document de référence pour les décideurs, les politiques, les planificateurs, la société civile, les partenaires techniques et financiers ainsi que les institutions de formation et de recherche pour faciliter et orienter leurs appuis futurs.

Les buts de l'Atlas de l'eau du MFD

- Identifier et documenter les problématiques de l'eau et des ressources connexes dans le MFD au moyen de narratifs, cartes, graphiques et photos.
- Informer et sensibiliser les destinataires sur la richesse et les défis des écosystèmes, de la biodiversité, des paysages, de la culture du MFD.
- Souligner l'influence du MFD sur les populations et les milieux naturels bien au-delà de son seul périmètre à travers les fleuves internationaux et nationaux qui y prennent naissance.

L'Atlas de l'eau vise à fournir une représentation à multiples facettes, mais non exhaustive, du Massif du Fouta Djallon pour les décideurs et les planificateurs environnementalistes. L'ensemble des séries de données spatiales vectorielles et matricielles sont regroupées dans un projet dénommé : *ESRIR ArcReader*.

Les principales catégories développées couvrent aussi bien les niveaux administratifs que la population, l'hydrologie, la topographie, le climat, le sol, le couvert végétal, les zones protégées, les incendies, les images satellitaires ainsi que des cartes numérisées pour la prise en compte de divers paramètres environnementaux. C'est un Atlas sur la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) qui traite de l'eau et de ses ressources connexes.

Les Etats participant à l'élaboration de l'Atlas sont la Guinée, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et la Sierra Leone.



Mariama Dalanda DIALLO,
Cellule GIRE DNH Guinée

L'Atlas a été développé pour la création de l'observatoire Régional dans le cadre du « *Projet de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles du Massif du Fouta Djallon* » du Fonds pour l'Environnement mondial (FEM).

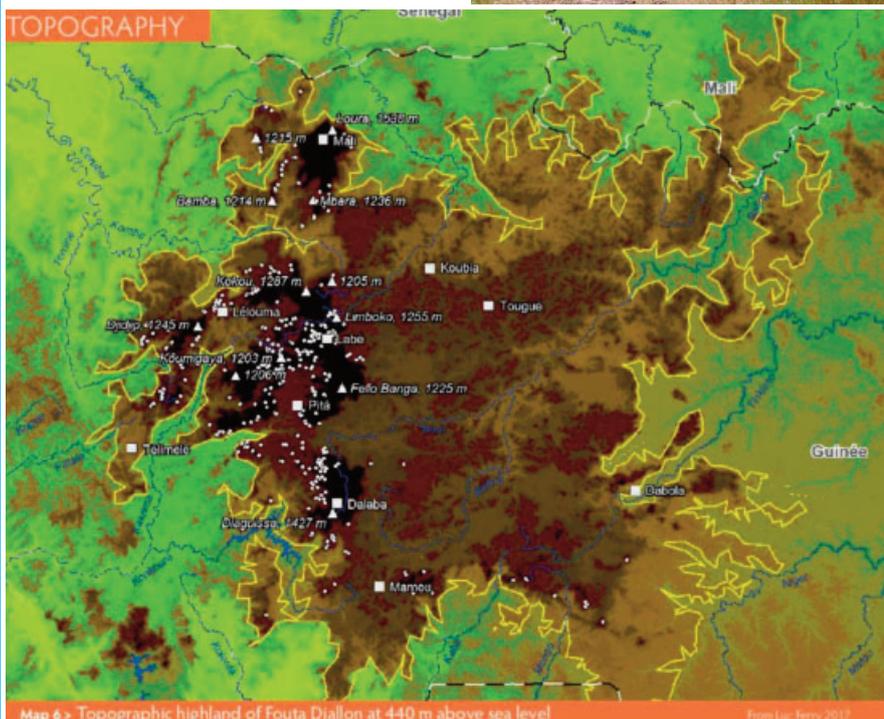
Le projet s'inscrit dans le cadre d'une collaboration entre le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ou désormais ONU Environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et le Bureau International de Coordination de l'Union Africaine (BIC-AU) des Etats participants.

La contribution de l'Atlas pour mieux comprendre la problématique globale de dégradation du Massif du Fouta Djallon se situe sur les 4 volets d'intervention sur lesquels il s'est focalisé pour répondre à l'ensemble de ses objectifs.

- **Volet 1.** Renforcer la collaboration régionale dans la planification et la mise en œuvre des activités de gestion des ressources naturelles du Massif du Fouta Djallon.
- **Volet 2.** Améliorer la gestion des ressources naturelles et des conditions de vie dans le Massif du Fouta Djallon.
- **Volet 3.** Renforcer les capacités des parties prenantes en matière de gestion intégrée des ressources naturelles du Massif du Fouta Djallon.
- **Volet 4.** Assurer la gestion des projets, le suivi et l'évaluation et la diffusion de l'information sur le Massif du Fouta Djallon.

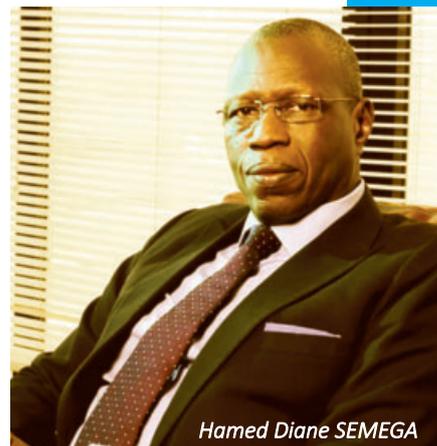
Le document final est accessible à tous ces destinataires, son contenu est attractif, bien illustré et agréable à lire.

Mariama Dalanda DIALLO,
Cellule GIRE, Direction Nationale de l'Hydraulique, Guinée



Entretien avec Hamed Diane SEMEGA,
Haut-Commissaire de l'OMVS

« Le réseau hydrologique du MFD⁹, en raison de ses caractéristiques morphologiques, offre de grandes possibilités d'aménagements hydrauliques de toutes tailles »



Hamed Diane SEMEGA

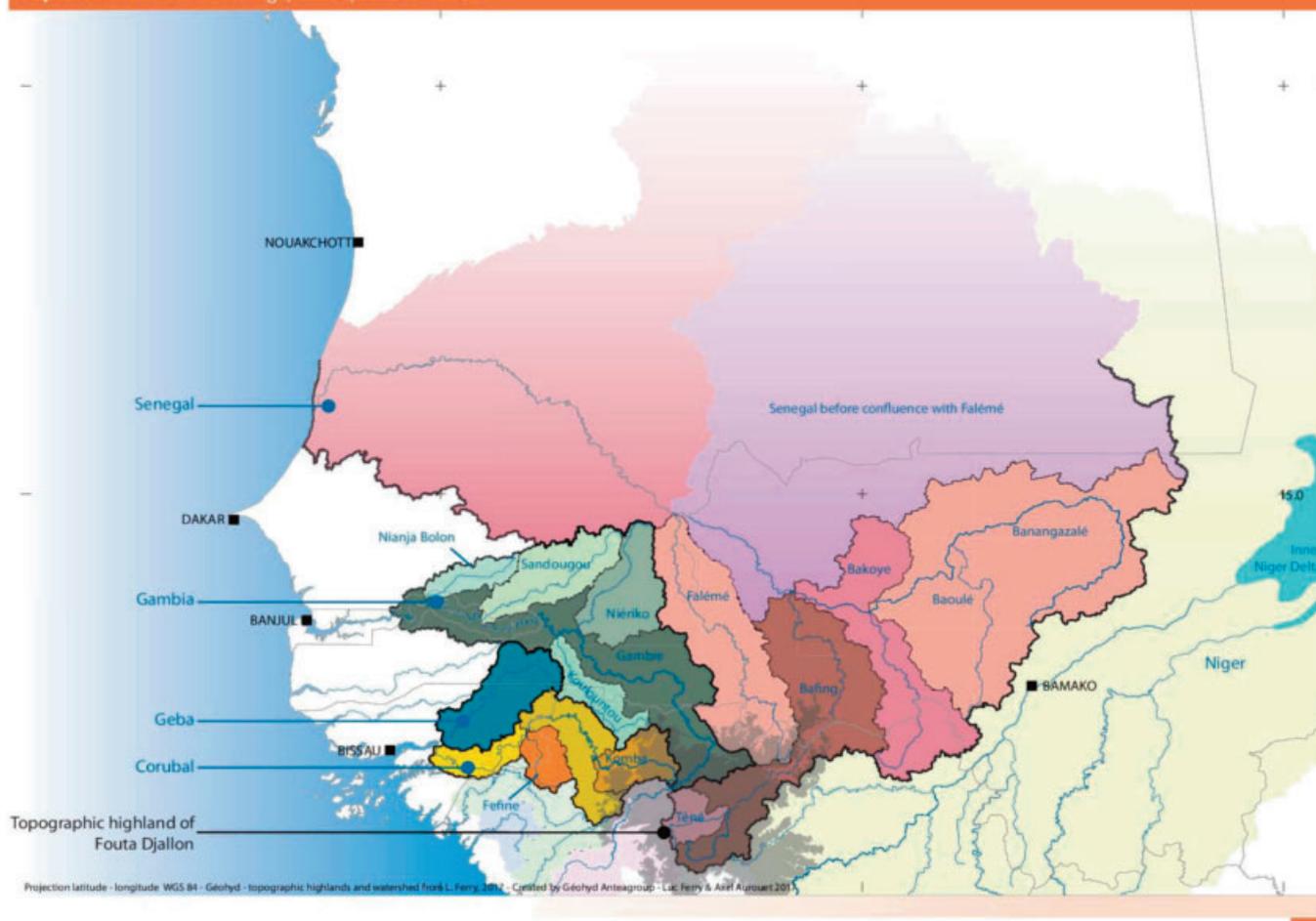
Bonjour Monsieur le Haut-Commissaire, merci d'accepter de répondre aux questions de « Running Water » sur cette importante problématique de la protection des ressources naturelles des hauts plateaux guinéens où prennent leurs sources plusieurs cours d'eau partagés dans la sous-région y compris le Sénégal dont vous avez en charge de gérer le bassin. Que représente pour l'OMVS¹⁰ le Massif du Fouta Djallon en dehors du fait bien connu de tous que le fleuve Sénégal prend sa source dans les hauteurs longeant ce Massif ?

En réalité tout vient de là : parce que le fleuve y prend sa source, le Massif du Fouta Djallon est vital pour le fleuve, donc vital pour l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS). J'en profite pour rappeler qu'à sa création le 11 mars 1972, l'Organisation a reçu pour mandat d'assurer l'auto-suffisance alimentaire pour les

populations du bassin ; d'améliorer leurs revenus ; de réduire la vulnérabilité des économies des Etats membres aux risques climatiques et aux facteurs externes, et d'appuyer le développement économique des Etats membres. Toutes ces missions assignées à l'OMVS dépendent exclusivement de la disponibilité de l'eau.

Par ailleurs, en raison des caractéristiques morphologiques du Massif, son réseau hydrologique offre de grandes possibilités d'aménagements hydrauliques de toutes tailles, à usages uniques ou multiples. Ceux-ci contribuent à la régularisation du fleuve Sénégal, ce qui permet de satisfaire plusieurs usages d'eau dans les pays membres de l'OMVS, et de couvrir les besoins locaux, nationaux et sous régionaux, dans plusieurs secteurs économiques : l'approvisionnement en eau potable et industrielle des

Map 10 > Rivers and basins of Sénégal, Gambia, Geba and Corubal



⁹ Massif du Fouta Djallon

¹⁰ Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal



Hamed Diane SEMEGA,
Haut-commissaire OMVS

établissements humains et celui du bétail ; la production d'énergie hydro-électrique à moindre coût comparé à celui de l'énergie thermique ; l'irrigation des terres pour une agriculture fixe et intensive, préservatrice de l'environnement.

Nous avons ainsi réalisé à ce jour des ouvrages hydroélectriques à buts multiples, les barrages de Manantali, Félou, et bientôt Gouina, qui fournissent de l'électricité aux Etats membres. Il y a aussi le barrage anti sel de Diama qui permet aujourd'hui d'alimenter en eau potable les villes de Dakar (60%) et de Nouakchott (100%). Il permet aussi la mobilisation d'importantes ressources en eau pour l'irrigation de près de 400 000 ha, notamment dans la vallée.

Nous entamons la réalisation du Système Intégré de Transport Multimodal (SI-TRAM) intégrant la navigation sur le fleuve sur le tronçon Saint Louis au Sénégal à Ambidédi au Mali, pour ne parler que des grands projets d'infrastructures. Ce projet est dans une nouvelle phase, qui permettra de réaliser un grand rêve des populations riveraines du bassin.

Je voudrais noter que le Massif abrite 40% des habitants de la Guinée et 40% du cheptel. Il recèle d'importantes ressources minières dont la mise en valeur peut profiter à l'ensemble des pays de la Sous-région.

L'OMVS est un exemple de réussite dans sa gouvernance parmi les Organismes de bassins transfrontaliers dans le monde. La source majeure du fleuve Sénégal est menacée et inquiète les observateurs à cause de l'état critique de dégradation de ses écosystèmes. Avez-vous au niveau de l'OMVS réalisé un diagnostic de l'état de la source du

fleuve et quels en sont les facteurs majeurs de menace ?

En effet le Massif du Fouta Djallon connaît une dégradation accélérée, imputable à une conjonction de facteurs. Il en est ainsi des pratiques traditionnelles d'une agriculture itinérante sur brûlis avec des temps de jachère de plus en plus courts qui n'épargnent pas les versants à pentes abruptes ; des coupes abusives des bois des forêts pour satisfaire les besoins sans cesse croissants en bois de chauffe et en bois de service ; des feux de brousse incontrôlés ; des effets du surpâturage qui réduisent fortement le couvert végétal exposant les sols à l'assèchement et bien entendu des impacts cumulés du changement climatique. Face à cette situation alarmante, les pays membres de l'OMVS, ceux de la sous-région et la Communauté internationale se sont mobilisés pour engager des actions visant à arrêter et même inverser ce processus de dégradation.

Pour ce qui concerne l'OMVS, nous avons mené des études de diagnostic et de planification des ressources du bassin avec l'appui de nos partenaires techniques et financiers, dans le cadre de plusieurs projets et programmes de développement intégré du bassin du fleuve Sénégal. Dans les années 2000 par exemple, le projet FEM a mené des activités pour réduire l'impact négatif de l'érosion des sols et de la dégradation accentuée des ressources en eau. Une étude sur les feux de brousse dans le massif a été également conduite. De même, la première phase du Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PGIRE) et des usages à but multiple nous a permis de nous doter de documents importants. Il s'agit d'abord de l'Analyse Diagnostique environnementale Transfrontalière (ADT) qui a permis d'identifier, de classifier et de catégoriser les problèmes transfrontaliers émergents du bassin et de préconiser des options de mesures que l'OMVS et les Etats riverains pourraient mettre en œuvre pour répondre à ces problèmes ; en second lieu du Plan d'Actions Stratégiques (PAS) dont l'objectif général est de doter l'OMVS et ses partenaires d'un outil de gestion transfrontalière durable de l'environnement du bassin du fleuve Sénégal en :

- proposant des actions et mesures prioritaires en vue de résoudre les problèmes environnementaux les plus urgents identifiés dans l'ADT ;
- identifiant les rôles et responsabilités des différents acteurs dans la mise en œuvre des actions retenues ;

- définissant le cadre institutionnel et réglementaire, et au besoin, les réformes nécessaires pour créer un environnement habilitant pour la mise en œuvre des mesures suggérées ;
- définissant un plan d'investissement et de mobilisation des ressources financières et humaines pour la mise en œuvre des actions proposées.

Il y a enfin le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin du fleuve Sénégal. En tant que document de référence pour la planification du développement durable et harmonieux du bassin du fleuve Sénégal à l'horizon 2025, il met en exergue les grandes orientations et options de développement durable du bassin du fleuve Sénégal à travers un programme d'actions de développement multisectoriel intégrant le développement énergétique, agro-sylvo-pastoral, industriel et minier, l'environnement et le tourisme, les transports et les communications, l'approvisionnement en eau potable et la santé humaine et animale.

Parlez-nous des actions majeures que vous avez entreprises jusque-là ou envisagées pour faire face à la situation critique de dégradation du MFD ?

L'idée de l'aménagement intégré du Massif dans un contexte régional remonte à la Conférence internationale des sols tenue à Dalaba (Guinée) en 1959.

Avec les sécheresses des années 1970, une véritable action concertée sera menée sous l'égide de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) lors de sa 33^{ème} session du Conseil des Ministres tenue à Monrovia (Liberia).

L'O.U.A. avec le concours de certains partenaires, a mis en place le Programme d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon (PRAI-MFD), impliquant les huit pays (Gambie- Guinée- Guinée Bissau, Mali – Mauritanie – Niger –Sénégal – Sierra Leone) tributaires des eaux du Massif. Le PRAI-MFD va développer différents programmes, dont un Observatoire de suivi de l'environnement du Massif.

Face à la persistance de la dégradation des écosystèmes et des milieux du Massif du Fouta Djallon, les Chefs d'Etat de l'OMVS ont décidé d'agir. La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS, a instruit au Haut-Commissariat, par Résolution n°00035 XVIème /SO/ER/CEG/CKRY/2015 du 11 mars

2015, la création de l'Observatoire Régional de l'Eau et de l'Environnement du Massif du Fouta Djallon (OREE-MFD). Nous avons réalisé l'étude institutionnelle portant création de l'Observatoire. C'est en août 2018 que la validation de cette étude a été faite à Conakry.

Avec le troisième appui du Royaume des Pays Bas (Trust Fund 3) à travers la seconde phase du Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PGIRE 2), nous sommes en train de réaliser les études architecturales pour la réhabilitation des locaux de l'Organisation des Etats Riverains du Sénégal (OERS) situés à Labé (Guinée). Nous comptons réhabiliter ces locaux pour en faire le siège de l'Observatoire.

Quels sont vos différents partenaires régionaux et internationaux dans le combat de la sauvegarde de la tête des sources du fleuve Sénégal et au-delà du Massif en général ?

Dans le combat de la sauvegarde des têtes de sources du fleuve Sénégal et du Massif du Fouta Djallon en général, les partenaires de l'OMVS sont la Banque Mondiale (BM), l'Union Européenne (UE), l'Agence Française pour le Développement (AFD), la CEDEAO, l'UA, le PRAI-MFD, etc.

Les partenaires contribuent tous au financement des activités de sauvegarde

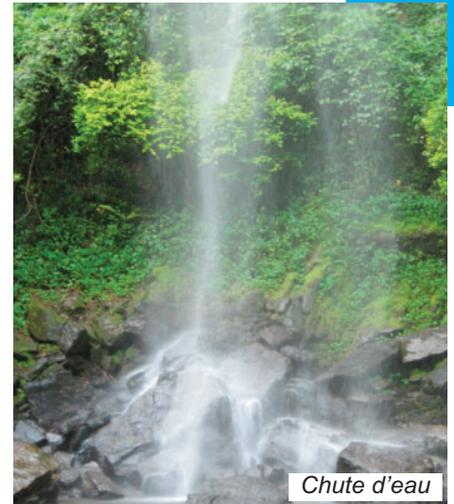
et de développement que nous menons dans le bassin du fleuve Sénégal en général et dans le Massif du Fouta Djallon en particulier.

Que pensez-vous du transfert du Programme Régional pour l'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon (PRAI/MFD) de l'Union Africaine à la CEDEAO ? Quel sens peut-on donner à votre absence à la cérémonie qui était prévue à Conakry le 7 juillet 2018 ?

Le Programme d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon (PRAI-MFD) est l'un des programmes pionniers dans la lutte contre la dégradation et la préservation des ressources, des écosystèmes et des milieux associés du Massif du Fouta Djallon.

Son transfert de l'UA vers la CEDEAO permettra une gestion de proximité des problématiques environnementales et sociales liées à la préservation de ce patrimoine commun à tous les Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Notre absence à la cérémonie de transfert du PRAI-MFD de l'UA à la CEDEAO (Conakry le 7 juillet 2018), n'était motivée que par un concours de circonstance qui n'enlève rien à notre volonté de coopérer avec tous les acteurs du développement de la CEDEAO. Nous avons cependant participé à l'atelier organisé du 29 novembre au 01 décembre à Conakry et qui portait sur le transfert ef-



Chute d'eau

fectif de compétences de l'Union Africaine à la CEDEAO. L'OMVS y était représentée par le Directeur de l'Environnement et du Développement Durable.

Dans quel genre d'activités aimeriez-vous tisser un partenariat avec le GWP pour mener des actions de sauvegarde du MFD ?

Avec le GWP, l'OMVS voudrait tisser des relations de partenariat fructueux dans tous les domaines de la GIRE et de la lutte contre les effets des changements climatiques dont les impacts sur les ressources en eau et de l'environnement interpellent toute la communauté internationale. Nous comptons poursuivre ce que nous avons entamé à l'échelle du continent avec le projet SITWA dont l'objectif était d'appuyer le Réseau Africain des Organismes de Bassin.

Le transfert du Programme de l'UA vers la CEDEAO permettra une gestion de proximité des problématiques environnementales et sociales liées à la préservation de ce patrimoine commun à tous les Etats de l'Afrique de l'Ouest



Plan d'eau



Entretien avec M. Oye GUILAVOGUI, Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement des Eaux et Forêts de la Guinée

Les cours d'eau du Massif du Fouta Djallon en Guinée sont menacés par les actions anthropiques. Pour en parler nous avons interrogé le Ministre d'Etat Ministre de l'Environnement des Eaux et Forêts, M. Oye GUILAVOGUI. Les échanges avec le Ministre d'Etat ont aussi porté sur les initiatives en cours ainsi que des perspectives dans le cadre de la préservation du Massif du Fouta Djallon, d'où prennent leurs sources la plupart des grands cours d'eau transfrontaliers de l'Afrique de l'Ouest.

Un entretien réalisé par *Idiatou CAMARA*

Monsieur le Ministre d'Etat, depuis quelques années tout le monde s'accorde sur l'état critique de dégradation des cours d'eau dans notre pays la Guinée au niveau des Hauts plateaux particulièrement. Pouvez-vous nous situer sur les causes de la problématique d'envergure nationale sous-régionale et internationale.

Merci pour cette opportunité que vous nous offrez pour échanger sur cette problématique qui sape les bases du développement durable dans notre pays, la Guinée. Pour vous répondre, je dirai que l'économie guinéenne repose essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles et cela peut constituer effectivement un facteur de destruction de nos cours d'eau. Le Massif du Fouta Djallon est un patrimoine aussi bien de la Guinée, des autres pays de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique et de toute la Communauté internationale. La plupart des cours d'eau transfrontaliers dont le Niger, le Sénégal, la Gambie, la Mano y prennent leurs sources.

Les principales causes de la dégradation des cours d'eau du Massif du Fouta Djallon sont entre autres, la coupe abusive des arbres sur les bassins versants et les têtes de source, l'implantation des fours à briques au niveau des berges des cours d'eau, le dépôt des stériles dans le lit majeur des cours d'eau après dragage, l'exploitation artisanale et les activités minières en général dans les cours d'eau. La liste est longue.

Parlez-nous des initiatives développées ainsi que celles projetées par notre pays, sous la coordination de votre Département ministériel, pour sauver les cours d'eau du Massif du Fouta Djallon, d'où sont originaires les principaux fleuves transfrontaliers de l'Afrique de l'Ouest, et menacés par les actions anthropiques.

ment ministériel, pour sauver les cours d'eau du Massif du Fouta Djallon, d'où sont originaires les principaux fleuves transfrontaliers de l'Afrique de l'Ouest, et menacés par les actions anthropiques.

Pour faire face à cette situation qui impacte dangereusement sur l'intégrité de ces ressources stratégiques pour la Guinée et de la sous-région, mon département ministériel, à travers le Centre d'Observation de Suivi environnemental (COSIE) élabore régulièrement des rapports sur l'état de l'environnement en général et des cours d'eau en particulier. Ces rapports dres-

Le Centre d'Observation de Suivi environnemental (COSIE) élabore régulièrement des rapports sur l'état de l'environnement en général et des cours d'eau en particulier

sent l'état des lieux de la dégradation des ressources naturelles du pays. Aussi, ressortent-ils les enjeux et les opportunités liés à leur restauration et leur gestion durable.

De même, avons-nous un certain nombre d'initiatives en rapport avec les engagements pris par le Gouvernement à travers les « Contributions Déterminées au niveau National » (CDN), au titre de la Convention cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) signée en 1992 à Rio de Janeiro et de l'Accord de Paris de 2015. Dans ce cadre, l'engagement pris consiste à préserver ces ressources, pour



Voie de passage

le bénéfice des populations de la Guinée et de l'Afrique de l'Ouest, tenant compte du fait que les cours d'eau de notre pays, comblés par dame nature, arrosent une dizaine de pays de la sous-région avant de se jeter dans l'Océan Atlantique.

En termes d'actions prioritaires projetées, il y a la préservation et la restauration des têtes de sources, des berges et du lit majeur à l'échelle des cours d'eau nationaux et transfrontaliers. Il y a également, la recherche des alternatives aux activités d'usage et de prélèvement des ressources naturelles, à l'origine de dégradation de la qualité des eaux, telles la fabrication de briques, les dragages des lits pour la recherche de minerais. Des mesures d'intégration de la dimension adaptation et résilience au changement climatique dans les cadres institutionnels et juridiques des organismes de bassins chargés d'assurer la gestion et l'aménagement des bassins versants transfronta-



Forêt protectrice de la source d'eau

liers sont prévues. L'ensemble des actions projetées est soutenu par la mise en place d'un système de suivi hydro-écologique des fleuves internationaux et

nationaux.

Quelle est votre perception de la solidarité sous régionale, internationale avec la

Map 18 > Rivers linked with Fouta Djallon highland and surrounding highlands





Ph. DR

Oye GUILAVOGUI,
Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement
des Eaux et Forêts de la Guinée

Guinée dans son combat actuel pour la préservation de ses Hauts plateaux, un patrimoine pour l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique et la Communauté internationale ?

La Guinée en tant que Château d'eau de l'Afrique de l'Ouest bénéficie d'un accompagnement des partenaires techniques et financiers dans la gestion intégrée et durable de ses ressources naturelles. C'est le cas de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest CEDEAO, la Mano River Union. Nous apprécions les initiatives portées par ces partenaires que nous souhaitons pérennes, surtout en ce qui concerne la mobilisation des ressources financières, qui n'est pas toujours gagnée d'avance.

A ce jour, M. le Ministre, si on vous demandait votre niveau de satisfaction de la mobilisation actuelle pour la protection des cours d'eau et Hauts plateaux guinéens, que répondriez-vous ?

Mon Département ministériel apprécie à sa juste valeur la mobilisation actuelle pour la protection des cours d'eau et Hauts plateaux guinéens. Mais pour une question de synergie d'action, et pour plus de résultats durables et à impacts dans le temps, il est souhaitable que le Département ministériel en charge de

l'Hydraulique, fasse plus de communication en vue de favoriser une plus grande visibilité sur les actions développées en veillant à une implication effective et coordonnée des autres services techniques concernés.

Récemment, Il y'a eu le transfert du Programme Régional pour l'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon de l'Union Africaine à la CEDEAO, au cours d'un atelier tenu à Conakry. Pensez-vous que c'est une solution de haute portée pour la protection des cours d'eau et bassins fluviaux dans notre pays ?

On peut le voir sous cet angle, compte tenu de l'aspect sous régional de ce Programme. Le transfert de son ancrage institutionnel de l'UA à la CEDEAO constitue, à mon avis une solution idoine pour sa mise en œuvre. Toutefois, il importe de veiller à ce que toutes les parties concernées jouent pleinement leur rôle et disposent des ressources techniques et financières requises.

Pour terminer M. le Ministre d'Etat, quel accompagnement souhaiterez-vous du Partenariat Mondial de l'Eau, à travers ses branches régionales pour l'Afrique de l'Ouest (GWP-AO) et guinéenne (PNE-Gui) dans le cadre de vos actions visant une restauration et la protection des cours d'eau et Hauts plateaux guinéens ? Quelle collaboration envisagez-vous de développer pour une synergie d'action.

J'entends maintenir la dynamique de remobilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels, partenaires et autres parties prenantes pour une synergie des acteurs et partenaires opérant à divers niveaux

Le Partenariat Mondial de l'Eau (Global Water Partnership, GWP), est une organisation intergouvernementale qui accompagne les pays à traduire en des actions concrètes les principes de gestion durable des ressources en eau. La création et la redynamisation du Partenariat National de l'Eau de Guinée, affilié au GWP et au GWP-AO est une très bonne chose et une opportunité à saisir. Il me plaît de relever que le PNE-Gui est présidé par un cadre de mon Département ministériel.

La collaboration avec le PNE-Gui, ensemble avec le GWP et le GWP-AO, peut contribuer à la sensibilisation et à la mobilisation des parties prenantes dont les partenaires techniques et financiers ainsi que la Communauté internationale autour des enjeux liés à la restauration et la protection des cours d'eau et Hauts plateaux guinéens, considérés comme étant le Château d'Eau de l'Afrique de l'Ouest, tant pour les générations présentes que celles futures. J'entends maintenir la dynamique de remobilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels, partenaires et autres parties prenantes pour une synergie des acteurs et partenaires opérant à divers niveaux.



Sous-bois dans le Massif



Le Programme Régional pour l'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon

PRAI-MFD

L'idée de l'aménagement intégré dans un contexte régional du MFD remonte à la Conférence internationale des sols tenue à Dalaba (Guinée) en 1959.

L'intérêt hydrologique au plan régional et les risques de dégradation de l'environnement du Massif du Fouta Djallon ont conduit l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) à inscrire sa protection et sa restauration comme action prioritaire du « Plan d'Action à moyen et court termes de lutte contre la désertification, la sécheresse et les autres calamités naturelles en Afrique » adopté en 1979.

Parallèlement, en réponse aux résolutions pertinentes de l'Assemblée Générale des Nations-Unies de décembre 1979, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a inscrit à son tour le Massif du Fouta Djallon dans son « Plan d'Action de Lutte contre la Désertification ». C'est ainsi que, l'OUA, le PNUE et le gouvernement de la Guinée ont initié le Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon. Au programme participent huit (8) pays tributaires des eaux provenant du Massif : Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Sierra Léone.

Le Programme a pour objectif d'assurer l'utilisation rationnelle et la protection des ressources naturelles disponibles dans le Massif du Fouta Djallon et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations dans cette région, ainsi que dans celles arrosées par les eaux originaires du Massif.

Malheureusement, la coopération souhaitée dans la mise en œuvre des projets pilotes entre 1980 et 1995 ne s'est pas matérialisée, malgré le fait que le pilotage du PRAI/MFD avait été confié au Bureau de Coordination de l'OUA (BCI/OUA), sous la supervision de la Conférence ministérielle des huit pays membres. Pour remédier à cette situation, le Fond Mondial pour l'Environnement (GEF-PNUE) a été sollicité pour financer un projet dont l'objectif principal est de définir un programme de gestion intégrée, assorti d'un cadre juridique de coopération et institutionnel de mise en œuvre du programme.

Le Projet régional de gestion intégrée des ressources naturelles du Massif du Fouta Djallon bénéficiant du financement de GEF PNUE est mis en œuvre par la FAO dans les pays membres du PRAI/MFD.

Après plusieurs années de gestion du Programme par l'OUA et ensuite l'Union Africaine, le Programme a été transféré en novembre 2018 à la Commission de la CEDEAO pour une gestion de proximité estimée plus efficace.

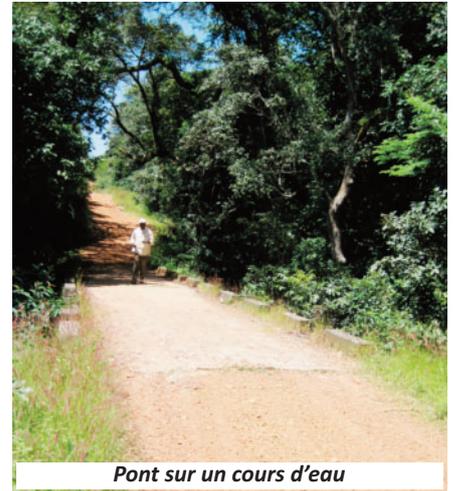
Pour ce numéro de Running, nous avons rencontré différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon (PRAI/MFD) ainsi que dans le Projet Régional de Gestion Intégrée des Ressources naturelles du Massif du Fouta Djallon (PRGIRN/MFD).



Adamou BOUHARI, Responsable Programme Biodiversité, dégradation des terres Bureau AO ONU Environnement

« Avec le Massif du Fouta Djallon, il faut développer un mécanisme de paiement de services des écosystèmes »

Avec un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial, nous avons un projet exécuté par la FAO qui a trois axes majeurs.



Pont sur un cours d'eau

ONU Environnement (Ex PNUE) a un rôle important en rapport avec le développement, le plaidoyer, la recherche scientifique, l'appui aux gouvernements aussi bien dans le cadre de la gestion des ressources naturelles que de la coopération régionale. Et c'est fort de cet avantage comparatif que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les Etats riverains du Massif du Fouta Djallon ont décidé de demander à ONU Environnement de les accompagner pour la mise en œuvre du Programme Régional pour l'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon (PRAI/MFD) d'une manière intégrée. Il s'agit d'un programme qui couvre au-delà d'une seule thématique, en mettant l'accent sur la question de l'eau, la biodiversité, le changement climatique, la gestion globale des ressources naturelles. L'implication des communautés dans la gestion des ressources naturelles est un élément extrêmement important et c'est pour cela que les Etats ont voulu utiliser la position stratégique de ONU Environnement dans le cadre de son mandat pour les accompagner dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme.

Le premier axe est d'accompagner la volonté des Etats pour une synergie, une harmonisation en termes de politiques de gestion des ressources du Massif du Fouta Djallon. Un des éléments clés de cet appui politique est la question de l'Observatoire du Massif du Fouta Djallon. Nous avons pris l'engagement d'accompagner les Etats pour la mise en place de l'Observatoire lui-même ou créer les conditions de création d'un réseau des observatoires des organismes de bassins qui sont dans le bassin du Fouta Djallon afin que l'on puisse utiliser cela pour mobiliser les données et les informations nécessaires. Cela est en ligne avec notre volonté de faire du lobbying pour porter haut l'agenda du Massif du Fouta Djallon et pour ce faire, nous avons besoin de données, des informations scientifiques fiables, des données socioéconomiques, que les observatoires sont en mesure de collecter pour permettre aux décideurs d'avoir des outils pour le plaidoyer.

« Nous avons l'obligation d'accompagner les communautés vivant dans le Massif du Fouta Djallon dans le cadre de leur droit au développement »

Le deuxième axe tourne autour des conditions de vie des communautés qui vivent dans ce bassin. Bien que nous leur demandions de conserver les ressources et faire en sorte que les ressources du Massif du Fouta Djallon soient gérées de manière durable, on a l'obligation de les accompagner dans le cadre de leur droit au développement. Et dans cette deuxième composante, on a initié un certain nombre d'actions sur le terrain à impact comme la réalisation de forages pour permettre aux communau-



Rencontre sur le Massif à Conakry

tés d'avoir accès aux ressources en eau pour le maraichage, la pisciculture, etc. Nous mettons en œuvre des actions pilotes pour démontrer que c'est possible de passer avec d'autres alternatives pour améliorer les conditions de vie des communautés tout en préservant l'intégrité du Massif du Fouta Djallon.

Le troisième axe autour duquel nous développons des activités dans le cadre de ce projet, c'est un accompagnement technique. Les Etats se sont engagés pour harmoniser les politiques et il faut sur le plan technique avoir les outils et les informations nécessaires leur permettant la prise de décisions raisonnées dans les Etats dans le cadre de la protection du Massif.

Le Massif du Fouta Djallon est important pour la Communauté internationale pour la simple raison que ce sont des millions d'individus de l'Afrique de l'Ouest qui vivent dans ce bassin. Nous avons un rôle qui consiste à veiller à ce que ces communautés puissent profiter d'un minimum vital tout en restant en harmonie avec la nature. Les ressources en eau dans la région de l'Afrique de l'Ouest sont foncièrement liées à la situation du Massif du Fouta Djallon. On sait que c'est là où prennent leur source plusieurs fleuves majeurs de la sous-région. Conserver le Massif du Fouta Djallon, c'est assurer la durabilité de ces cours d'eau qui au-delà des questions sociales, agricoles ou de gestion des ressources naturelles jouent un rôle important dans le cadre du développement économique de cette zone. Le nombre de barrages qui se trouvent sur les différents cours d'eau qui prennent leur source dans le Massif du Fouta Djallon et sur la base desquels les pays dérivent leur électricité est un élément central dans le cadre du développement

économique et social de ces pays. Dans le domaine de la biodiversité, c'est un Massif extrêmement important et c'est pour cela que nous voulons travailler avec la CEDEAO pour faire le plaidoyer afin que le Massif du Fouta Djallon soit considéré comme un poumon vert qui sert le monde au même titre que le bassin de l'Amazonie ou du Congo afin qu'il puisse apporter les bénéfices environnementaux et globaux à la Communauté internationale et de ce fait susciter l'intérêt de cette communauté pour sauver le Massif.

Des entretiens que j'ai eus avec le Représentant de la FAO à Conakry, qui a visité les sources des cours d'eau, il ressort que la situation est regrettable en termes de dégradation, d'impact des activités humaines autour de ce milieu. Il est important qu'au niveau de ces sources la sensibilisation continue pour que les uns et les autres puissent comprendre l'importance et le rôle qu'elles doivent jouer dans la survie de millions d'âmes en Afrique de l'Ouest qui vivent dans ces bassins et il est important que leur intérêt sur les conditions de vie socioéconomiques soit pris en compte car eux aussi ont le droit de vivre et de se développer. **Le Massif du Fouta Djallon donne une occasion de développer ce que l'on appelle un mécanisme de paiement de services des écosystèmes.** Le Massif du Fouta Djallon produit des services que l'ensemble des habitants du bassin et de la Communauté internationale en bénéficient ; mais il faut que ceux qui assurent cette fonction de protection du Massif puissent être récompensés même si c'est de manière indirecte pour contribuer à leur développement économique et social afin qu'ils sachent que les actions de conservation de l'environnement qu'ils font, sont reconnues et récompensées



Lit de cours d'eau

par la Communauté nationale et internationale. C'est pour cela que nous souhaiterons que les Chefs d'Etat de la CEDEAO au premier rang desquels Son Excellence le Président de la République de la Guinée, le Professeur Alpha CONDE puissent être les champions pour porter cette préoccupation au plus haut sommet de l'Afrique et du Monde lors des Sommets et Rencontres de l'Union Africaine et internationales sur le climat et la biodiversité mais surtout sur le développement durable pour que l'attention soit portée sur le bassin du Massif du Fouta Djallon. Ce dernier est un outil important pour les Etats pour contribuer à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable qui ont été définis. C'est un outil important que les Etats doivent prendre en compte pour inverser la tendance à la dégradation de l'environnement mais aussi pour la lutte contre la pauvreté dans la sous-région.

Je pense que c'est une très bonne chose, ce n'est que faire justice pour faire fonctionner les mécanismes régionaux. La CEDEAO est un organe qui comprend la quasi-totalité des pays du Massif du Fouta Djallon et qui a un poids en termes de décisions politiques, d'orientation au niveau de la sous-région. Transférer le Programme à la CEDEAO est une très bonne chose et nous fondons beaucoup d'espoir de voir la CEDEAO jouer pleinement son rôle. On pouvait dire que le Programme étant à l'Union Africaine est dilué compte tenu de l'ampleur de l'institution au niveau de toute l'Afrique avec des priorités au niveau de toutes les autres sous-régions. Par contre, la CEDEAO doit faire de la question du Massif du Fouta Djallon l'une de ses priorités pour faire avancer ensemble avec la Communauté internationale pour non seulement assurer la conservation du Massif mais aussi produire un impact certain sur la vie socioéconomique des peuples qui vivent dans ce bassin.



Linge dans un cours d'eau dans le Massif



Sékou SANGARE, Commissaire CEDEAO « Agissons aujourd'hui à trouver les solutions durables pour les problèmes de demain »

La réunion de Conakry du 29 novembre au 1^{er} décembre 2018 consacre la fin du processus de transfert de la tutelle du Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon de l'Union Africaine à la CEDEAO, ceci en application des instructions données par les Chefs d'Etat qui ont décidé qu'en application du principe de la subsidiarité que ce Programme soit géré par la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

La réunion a permis de conclure le processus et avec les pays, nous avons discuté des résultats obtenus à date, les faiblesses du programme actuellement en cours et sur la base de cet examen de faire un certain nombre de recommandations au moment où la CEDEAO prend en charge le leadership de ce programme. En concertation avec les Etats, nous allons pouvoir bâtir un programme qui soit en cohérence avec les souhaits et objectifs exprimés par les pays. L'intérêt du Programme du Massif du Fouta Djallon reste toujours le même c'est-à-dire que c'est du Massif que provient l'essentiel des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest. Que ce soit le fleuve Niger, le fleuve Gambie, le fleuve Sénégal, la Mano River, la Makona River, tous ces grands cours d'eau ont des sources situées soit dans le Massif, soit dans les extensions du Massif. C'est pourquoi la préservation et la bonne gestion des ressources naturelles de ce Massif sont importantes pour la vie de toutes les populations qui vivent et dépendent de ces ressources dans ces pays.

Le Massif est d'une importance capitale pour tous les organismes de bassin y compris l'Autorité du Bassin du Niger (l'ABN), l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG), l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), la Mano River Union (MRU). Nous avons regretté l'absence de l'Autorité du Bassin du Niger. Sur la base des constats, il y a eu des avancées au niveau d'un certain nombre d'organismes de bassin comme par exemple l'OMVS ou l'OMVG où on note de très bons résultats opérationnels sur le terrain qui sont en cours d'exécution dans les pays. C'est vrai que tous les besoins de tous les villages ne sont pas complètement couverts et c'est l'une des raisons pour lesquelles cette réunion a demandé que la

CEDEAO conçoive très rapidement un projet régional qui va densifier les résultats qui sont acquis au niveau de la protection des sources. Jusqu'ici ce sont des actions qui ont été entreprises à l'échelle pilote. Ce projet devra permettre de couvrir les espaces qui ont été délaissés par manque de ressources au niveau des organismes de bassin et faire en sorte que nous soyons complémentaires et éviter les doublons sur le terrain afin de faire une utilisation plus efficace des ressources.

Dans le cadre de la revue à mi-parcours des résultats du projet FEM, nous pourrions en concertation avec les organismes de bassin et les pays, identifier un programme concret d'activités et mobiliser le financement nécessaire avec le concours de tous nos partenaires et étendre les actions jusqu'au Nigeria et le Bénin qui sont concernés par les problèmes des ressources en eau découlant du Massif du Fouta Djallon.

Le bon Dieu a voulu que la Guinée soit le gardien naturel de ces ressources. Dans

un village lorsque les femmes font du maraichage le long d'un cours d'eau, il y a celles qui sont en amont et celles en aval. Si celles qui sont en amont barrent l'eau pour uniquement leurs seuls besoins, si celles qui sont en aval ne reçoivent plus d'eau, il risque d'y avoir des conflits. C'est la même situation concernant les Etats en matière d'exploitation et de valorisation des ressources en eau des fleuves partagés.

Un pays qui abrite les sources d'un cours d'eau international, sur la base des Conventions internationales est dans l'obligation naturelle de coopérer pour avoir une utilisation rationnelle et judicieuse de façon à ce que les pays en aval puissent eux aussi bénéficier de ces eaux. La Guinée se trouve dans cette situation. Heureusement que depuis les premières heures de l'indépendance du pays, les autorités en ont toujours fait une préoccupation.

C'est ainsi que la première Conférence internationale organisée par la Guinée indépendante a porté sur les problèmes de préservation, de conservation des sols, de lutte contre l'érosion et de sau-

« La CEDEAO va élaborer un projet régional pour densifier les résultats déjà acquis au niveau de la protection des têtes de sources »



Rencontre sur le Massif à Conakry en 2018

vegarde des ressources naturelles du Massif du Fouta Djallon. Cette Conférence internationale a eu lieu à Dalaba en 1959 et elle a été présidée par le Président Ahmed Sékou TOURE lui-même, qui s'est adressé au monde pour souligner l'intérêt du Massif non pas pour la Guinée elle-même mais pour toute l'Afrique de l'Ouest. C'est dans cette dynamique que des projets sont nés en Guinée avec la collaboration du Système des Nations Unies à travers notamment le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) mais aussi la FAO. Ce sont les mêmes engagements qui ont amené les autorités à soumettre une requête à l'époque à l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) lors d'une rencontre à Monrovia pour que le Programme du Massif soit considéré comme un défi au niveau continental. C'est pourquoi ce programme a été intégré dans le programme d'activités de l'OUA et avec l'évolution des choses et de la réorganisation institutionnelle, on en est arrivé à l'application du principe de la subsidiarité.

Le contexte que nous vivons est fortement marqué par les changements climatiques. Les experts du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont clairement indiqué que le continent africain va être celui qui sera le plus impacté par l'augmentation de la température et l'Afrique de l'Ouest est la région pour laquelle les experts disent très clairement qu'elle connaîtra une hausse de température allant à entre 4 et 5 degrés. Déjà en Afrique de l'ouest on a des zones pour lesquelles les températures tournent souvent autour de 45 à 48 degrés à l'om-

« Les experts prévoient une hausse de température de 4 à 5 degrés, et avec cette température, notre région va être marquée par une forte migration des populations à cause des sécheresses et des inondations ».

bre. Si on y ajoute 4 à 5 degrés, nous serons au-delà des 50 degrés et avec cette température, notre région va perdre beaucoup de choses. Elle va être marquée par une forte migration des populations parce qu'il y aura beaucoup de sécheresses, beaucoup d'inondations. Pendant les périodes sèches, il n'est pas exclu que les fleuves et cours d'eau que nous avons aujourd'hui soient frappés carrément de sécheresse. Aujourd'hui, dans la capitale Niamey, à certaines périodes de l'année, la société nationale qui approvisionne la capitale en eau potable est obligée d'aller faire dans le lit majeur du fleuve des digues pour pouvoir retenir la lamelle de quantité d'eau qui arrive pour que deux ou trois jours après elle puisse pomper de l'eau pour approvisionner les populations. Vous vous imaginez que les populations confrontées à cette situation seront obligées de se déplacer. Les défis qui se posent à notre génération aujourd'hui sont extrêmement importants. Et la Guinée qui abrite les sources des

principaux cours d'eau, en période de sécheresse, vous pouvez traverser le Milo, le Niger et beaucoup de cours d'eau d'ailleurs disparaissent et vous pouvez les traverser à pied.

Les questions de changements climatiques évoquées sont réelles et les médias spécialisés sur les questions d'environnement ont un rôle important à jouer pour sensibiliser et informer les sages, les élus locaux, les jeunes pour que nous prenions tous conscience de ces changements qui sont des réalités que nous vivons déjà. Et il y a des choses que nous pouvons faire sans attendre des financements extérieurs. Par exemple arrêter les feux de brousse est quelque chose de possible et beaucoup d'autres choses que nous pouvons faire aux niveaux local, communal, régional et national, sans attendre les financements. Et ça, il faudra le faire sans attendre. L'appui des partenaires va nous permettre de faire le grand travail ; faire en sorte que ce qui est local et bien, puisse être multiplié et diffusé en plusieurs exemplaires dans tous les villages concernés pour que nous puissions avoir des impacts plus importants. L'un des rôles de la CEDEAO sera d'œuvrer avec les organismes de bassin, les populations, les élus locaux pour qu'avec l'appui des gouvernements nous puissions nous impliquer dans le changement de comportement pour la préservation, la bonne gestion de nos ressources naturelles pour éviter demain et après-demain pour nos enfants et petits-enfants des situations dramatiques de manque d'eau, de forte migration. Ne pensez pas que les gens iront uniquement en Europe, les 80% des gens qui seront frappés vont se diriger vers les pays côtiers. On a tout intérêt à trouver des solutions durables pour des problèmes de demain qui risquent d'apparaître.



Photo de famille de la rencontre sur le Massif à Conakry



Certains participants la rencontre de Conakry sur le Massif



"L'Union africaine n'abandonnera pas et ne peut pas s'écarter du Programme qui s'adresse à l'ensemble de l'Afrique"

Almamy Dampha, Administrateur principal, Commission de l'Union Africaine

Le transfert du Programme du Fouta Djallon de la Commission de l'Union Africaine (CUA) à la Commission de la CEDEAO a commencé avec l'organisation de l'atelier tenu à Conakry les 9 et 10 juillet 2018 qui représente la mise en œuvre réelle de ce transfert. Ce transfert vise l'efficacité parce que plus vous êtes proche du terrain et des gens, mieux c'est et plus vous devenez efficace en termes de mise en œuvre du programme. Pour des raisons de subsidiarité et d'appropriation, ce qui est très important, nous voulons que la CEDEAO considère ce patrimoine comme patrimoine de l'Afrique de

l'Ouest. De nombreux pays de la région tirent leur eau du Fouta Djallon et cette eau est utilisée pour la production d'énergie, l'irrigation, l'agriculture et l'élevage, ce qui en fait un programme très important pour l'Afrique occidentale. C'est pourquoi la Commission de l'Union Africaine a déclaré que le programme devrait être transféré à la CEDEAO avec l'appui continu de l'Union Africaine (UA).

L'UA en tant qu'organisation continentale mandatée pour un développement intégré de l'Afrique fondé sur les principes de subsidiarité et d'intégration ne se retirera pas et ne pourra pas se retirer puisque ce programme ne concerne pas seulement cette région mais l'ensemble de l'Afrique et l'UA le soutiendra toujours.

Bon nombre des défis auxquels l'Afrique est confrontée en termes de changement climatique, d'énergies renouvelables pour assurer notre développement, de sécurité alimentaire peuvent trouver des réponses dans cette région et le programme contribue à résoudre tous ces problèmes, y compris la paix.

Le Programme est effectivement mis en œuvre dans les huit (08) pays membres (Gambie, Guinée Bissau, Sierra Leone, Guinée, Mali, Sénégal, Mauritanie et Niger) et nous espérons que des pays comme le Nigeria et le Bénin, qui siègent actuellement comme observateurs, deviendront bientôt membres à part entière. Il bénéficie du soutien de la FAO, de l'ONU Environnement et du soutien financier du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Nous en sommes maintenant à la deuxième phase d'un programme décennal d'appui technique et financier aux huit pays qui mettent en œuvre des actions dans des zones pilotes.

Au fil des ans, nous avons essayé de faire en sorte que le programme aborde les questions de moyens d'existence, en assurant la sécurité alimentaire et la gestion durable de l'environnement. En termes d'activités concrètes par exemple au Sénégal, ils entreprennent l'aquaculture, en Guinée c'est l'apiculture, le soutien au bétail. Au Mali, le programme fournit de l'eau potable aux communautés, aux femmes qui pratiquent le maraîchage, de même qu'en Gambie.

En 2017, nous avons eu une réunion régionale avec les organismes de bassin fluvial (OMVS, OMVG, MRU et ABN) à Freetown, Sierra Leone. Nous sommes sortis de cette réunion avec un programme conjoint et certains représentants de ces organismes de bassin sont présents à cette réunion du 29 novembre au 1er décembre 2018, à Conakry. Il s'agit d'un progrès de travail, oui, nous ne pouvons réussir sans l'implication de tous les principaux acteurs, y compris les Organismes de Bassin.

"Que chacun vienne à bord, en se disant que le Fouta Djallon est la source nourricière de l'Afrique de l'Ouest."

Ibrahim Babatunde Wilson, Directeur CEDEAO CCRE



Le programme du Fouta Djallon est ancré au Centre de Coordination des Ressources en Eau de la CEDEAO (CCRE) basé à Ouagadougou où nous l'avons intégré dans nos unités. Ayant pris conscience de l'importance de ce programme particulier, ne soyez pas surpris de voir que nous le présentons comme une entité distincte basée à Conakry avec une structure entière.

Comme vous le savez, la plupart des fleuves d'Afrique de l'Ouest prennent leur source dans le Fouta Djallon qui va au-delà de l'eau pour s'occuper des écosystèmes, des forêts, de la biodiversité, de l'environnement ; c'est donc un grand et important exemple de programme pour la gestion durable de l'environnement en Afrique de l'Ouest et nous allons mettre en place une structure très solide pour sa gestion.

Huit pays sont concernés, et la CEDEAO va jouer sa diplomatie par le lobbying, l'encouragement, la participation, la négociation. Cela nous concerne tous. Il ne s'agit pas d'un jeu à un seul homme. Nous utiliserons le pouvoir investi à la CEDEAO pour que tous les pays impliqués dans le programme jouent leur rôle.

Nous avons travaillé et continuerons de travailler avec les organismes de bassin fluvial (OB). Il est vrai que certains organismes de bassin n'ont pas été impliqués jusqu'à présent non plus pour leur mise en place (*si un OB a trois ou deux pays, son intérêt se porte sur ces pays*) mais ce n'est pas l'approche que nous allons utiliser cette fois. L'approche est de laisser tout le monde monter à bord, en notant que le Fouta Djallon est la source nourricière de l'Afrique de l'Ouest. Tout le monde devrait venir et nous veillerons à ce que tout le monde s'implique à fond dans la gestion durable du Fouta Djallon.

Le Sénégal œuvre pour la sauvegarde durable d'une zone éco-géographique du Massif du Fouta Djallon.

Le Sénégal en tant que pays riverain du Massif du Fouta Djallon partageant les bassins hydrographiques de deux fleuves majeurs (Sénégal et Gambie), qui y prennent leur source, est partie prenante du Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon (PRAI-MFD) au même titre que la Guinée, la Guinée Bissau, le Mali, la Mauritanie et la Sierra Leone. Ce programme, mis en place par l'Union Africaine (UA), a été transféré à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CE-DEAO) officiellement avec la signature du document de transfert de la responsabilité intervenue à Addis Abeba le 24 octobre 2018.

Le PRAI-MFD se trouve dans la mise en œuvre de la seconde phase de cinq (05) ans (2016-2021) du Projet de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles (PGIRN) du Massif du Fouta Djallon axé autour de quatre (04) domaines d'intervention :

- le renforcement de la coopération régionale ;
- l'amélioration de la gestion des ressources naturelles (GRN) et des conditions de vie des populations ;
- le renforcement des capacités des parties prenantes ;
- la gestion, le suivi-évaluation du projet et la diffusion de l'information.

Au Sénégal, le Massif du Fouta Djallon recouvre une zone éco-géographique du bassin versant située dans la région de **Kédougou** dans le Sud-Est du pays. Cette région avec la zone Sud est caractérisée par d'abondantes précipitations contrairement aux autres entités géographiques du pays.

Les eaux du fleuve Sénégal et ses défluent permettent le développement de l'agriculture et la riziculture notamment dans la vallée du fleuve et la pêche artisanale grâce aux barrages anti-sels de Diama.



Visite de la citerne du site pilote

Le barrage hydro-électrique de **Manantali** favorise la production d'énergie électrique additionnelle destinée aux activités économiques.

L'approvisionnement en eau potable de la ville de Dakar et de plusieurs autres localités du pays se fait à partir du lac de Guiers dans le delta du fleuve Sénégal. Les aménagements faits par l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) créée le 11 mars 1972 regroupant le Mali, la Mauritanie, le Sénégal et la Guinée contribuent à l'atteinte des objectifs de développement durable, de l'irrigation, de la production hydro-électrique et de la navigation.



Prise de contact avec le bureau de gestion

La composante sénégalaise du Projet de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles (PGIRN) du Massif du Fouta Djallon dispose de deux (02) sites d'ancrage à **Syllacounda** et à **Samécouta** dans la région orientale de **Kédougou**, où se déroulent des activités de reboisement, de maraichage, d'aquaculture, de défense de la restauration des sols (DRS) et de renforcement des capacités sur les techniques de greffage. La confection de foyers améliorés pour réduire la consommation de bois est une activité qui a été enclenchée dans un premier temps avec **50 ménages** qui se sont distingués dans l'approche de gestion du projet.

La combinaison de toutes ces stratégies au niveau local, permet de contribuer de manière substantielle à l'amélioration des conditions de vie des communautés



Vue de la station aquacole du site 2 avec un problème de plomberie



Visite de courtoisie du coordinateur et du point focal au Gouverneur de Région

et la réduction des pressions anthropiques sur leur milieu naturel.

Toutefois, il convient de relever les menaces spectaculaires qui affectent cette partie du biotope du **massif** au Sénégal, marquées entre autres par une régression des ressources naturelles. En effet, le stock ligneux, la faune terrestre, l'ex-



Greffage, technique de reproduction végétative

tension des superficies culturales par le biais d'un défrichage parfois anarchique, l'augmentation du cheptel domestique et ses effets pervers sur la régénération naturelle du couvert végétal, la carbonisation clandestine, la récolte de vin de palme en dehors des normes techniques de prélèvement sont autant d'éléments nocifs qui ne militent pas en faveur d'un milieu naturel stable. A cela, s'ajoute une baisse pluviométrique de plus en plus remarquable, liée au phénomène des changements climatiques.

Le processus de dénaturation étant progressif, il laisse apparaître un constat réel bien visible par l'ensemble des acteurs présents dans cette configuration. Les missions régaliennes du service forestier lui permettent de disposer de données capables de montrer les mutations subies par le milieu et sa biocénose qui sont à fustiger. À la vue de l'état progressif de dégradation, il convient de sensibiliser davantage l'opinion publique et locale afin d'inverser les tendances en utilisant notamment les nouvelles techniques de l'information et de la communication (NTIC) disponibles.



Cordon pierreux pour fixer les terres

L'expansion démographique en pleine croissance confrontée à la raréfaction des ressources indispensables pour garantir une existence décente impacte de manière négative et accentue le préjudice environnemental. La perte de la biodiversité contribue à installer et amplifier la pauvreté dans la zone et favorise l'émigration avec ses conséquences.

La situation s'aggrave avec la vague d'immigration de ressortissants des pays voisins du Sénégal qui impacte négativement sur l'état des ressources



Lancement de la confection du moule en dur ou foyer amélioré

naturelles soumises à une surexploitation pour leur survie. En effet, la région est confrontée au développement rapide de l'orpaillage qui attire de nombreuses personnes dont l'utilisation clandestine du mercure pollue les sources d'eau au détriment de la faune et du bétail domestique.

Que faire ?

Pour pallier ces difficultés majeures qui portent atteinte à cet échantillon écosystémique, les services techniques de l'Etat sont à pied d'œuvre. C'est le cas de l'Inspection Régionale des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols. Sa mission fondamentale est de promouvoir la gestion rationnelle des ressources naturelles en collaboration avec les communautés locales aidées par la décentralisation de 1996 qui favorise le transfert de compétences relatives à la gestion des ressources naturelles dans les terroirs. Parallèlement, l'Etat a organisé ses structures de surveillance autour d'une coalition stratégique sous le nom des Forces de Sécurité et de Défense. Ceci permet de créer une synergie dans toutes les



Déploiement des participants pendant la mission de reboisement

formes d'intervention pour mitiger les exactions et maintenir la stabilité et assurer le suivi des sites névralgiques sur l'ensemble du territoire.

La mise en place du Comité Scientifique et Technique (CST) par Arrêté n° 12150 du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable du 11 novembre 2011 constitue un cadre de concertation pour le PGIRN. La Direction Régionale du Développement Rural (DRDR) de Kédougou développe des mé-



Simulation de la première moule

canismes cohérents pour l'agriculture et l'élevage. Aussi, l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA) par le biais de sa cellule locale de présentation met-elle en œuvre des projets aquacoles avec les populations de la région pour la diversification des centres d'intérêt. La transformation des noix de Karité en beurre de Karité par un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) de femmes du village de **Kenieto** permet de faire reconnaître à la communauté la place importante de ladite espèce et la nécessité de la préserver dans son milieu. L'ONG Programme Multinational de Renforce-



Marquage d'un arbre

ment de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel travaille dans ce domaine. Toutes ces interventions ont pour objet de contribuer au développement socio-économique des communautés pour un équilibre social et la préservation de l'environnement et ses ressources.

Consolider les acquis

Pour pérenniser ces acquis, l'Etat du Sénégal a défini une orientation politique à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE) basé sur les critères suivants :

- l'analyse diagnostique par le biais de la dynamique de l'économie, la situation des secteurs sociaux, l'état de la gouvernance, de la paix et de la sécurité ;
- le cadre stratégique qui repose sur les principes directeurs mais aussi les défis, atouts et opportunités ainsi que les axes stratégiques.

Le transfert du **PRAD-MFD** à la **CEDEAO** devrait être vu sous le signe de la continuité, de la cohésion et de l'approche participative de l'ensemble des acteurs et de ce fait, les engager vers un nouvel élan pour l'horizon **2025**. L'entrée en vigueur du transfert du **PRAD-MFD** à la **CEDEAO** devra permettre de prendre en compte les difficultés rencontrées par les composantes membres dudit Programme et de lui permettre d'être plus proche des réalités afin de relever les énormes défis de dysfonctionnement. Conscient de tous les enjeux en cours, le Ministère de l'Environnement et du Développement durable (**MEED**) a mis en place des moyens à la hauteur de ses missions afin de permettre au Coordinateur national et Point focal du PGIRN d'être performant. Le personnel mis à disposition par le Sénégal pour la gestion du massif est opérationnel et conscient des missions qui lui sont assignées. A titre indicatif, le renforcement du staff technique et une réallocation budgétaire adéquate ont été faits. Ces efforts tendent à soutenir des investissements sur les sites d'expérimentation du projet pour les activités génératrices de revenus, en passant par celles de la défense et de la restauration des sols (**DRS**), la régénération naturelle assistée (**RNA**) et le reboisement.

Colonel Bocar THIAM,
Coordonnateur national
et Point focal PGIRN

« Avec le projet, nous avons abouti à des résultats concrets et viables »

Atigou BALDE, Point Focal Guinée



Nous sommes en train de faire des actions concrètes à travers un certain nombre de volets suivants. On a les volets foresterie, aménagement, élevage ainsi que le volet de formation et de sensibilisation des populations avec des actions concrètes pour la pérennisation. Le Massif du Fouta Djallon est grand et les sites pilotes où nous évoluons sont minimes par rapport à l'importance de sa superficie. Mais les voyages d'échanges entre les populations et les regroupements partenaires nous permettent de produire un excellent résultat.

La lutte contre les feux de brousse, la lutte contre la coupe abusive de bois sur les berges des cours d'eau et des têtes de sources en sont des illustrations. Là, nous avons abouti à des résultats concrets et viables, comme l'augmentation de la production agricole, la gestion du bétail, la protection des versants par des végétifs, que l'on a expérimentés sur de petites surfaces, des constructions de magasins de stockage de produits agricoles, des

voyages d'échanges entre le Massif du Nord et le Massif du Sud pour que les gens s'imprègnent des pratiques des uns et des autres.

Pour les feux de brousse, on a des périodes pour les feux précoces et on mobilise les populations sous l'arbre à palabre et sensibilise les gens afin qu'ils sachent comment éviter les feux de brousse. Ce qui nous a fait envoyer des ruches kényanes pour l'augmentation du miel en évitant la coupe du bois ou l'utilisation du feu.

Vous savez nous avons 1165 cours d'eau à travers la Guinée et sur les 263 fleuves et lacs transfrontaliers à travers le monde, 60 sont africains, 24 sont de l'Afrique Ouest dont 14 en Guinée. Nous mesurons la responsabilité qui est la nôtre face à la population du Massif, de l'Afrique de l'Ouest notamment.

Nous sommes confrontés à des problèmes de non-respect des lois et règle-

ments, une inadéquation des politiques.

Nous estimons que le transfert de l'UA à la CEDEAO est la meilleure approche pour la gestion de proximité qui permettra d'avoir plus d'efficacité dans la gouvernance quotidienne par exemple.

Aujourd'hui tout est mis en œuvre pour la protection du Massif du Fouta Djallon car sa richesse est immense. Il y a la biodiversité, le tourisme que l'on peut développer, il y a les ouvrages pour l'énergie électrique notamment sur le fleuve Konkouré qui est un fleuve intérieur guinéen et dont la responsabilité nous incombe. Avec la pression démographique et les changements climatiques, si nous n'avons pas très rapidement de solutions alternatives, il y a des inquiétudes. Mais l'espoir reste intact car on a pu cerner certains paramètres dans la lutte contre les feux de brousse et la protection notamment des berges des cours d'eau et des têtes de sources.



Nous pouvons faire mieux si on allège les lourdeurs administratives, Mohamed Adideye Maiga, Point Focal Mali

Au Mali, nous avons deux périmètres maraichers dans les deux sites pilotes du projet.

Il s'agit du site maraicher de Lingokoto dans le cercle de Kiniéba et le site de Keniéma dans la commune de Naréna, cercle de Kangaba. Ce sont des périmètres maraichers mixtes où il y a des femmes et des hommes qui font du maraichage pendant certaines périodes de l'année. A côté de ces activités maraichères, il y a aussi des activités de pisciculture avec deux étangs sur chaque site. Ce sont des étangs qui marchent bien avec en 2018 une cinquantaine de kilogrammes de poissons à Lingokoto et une quinzaine à Keniéma. Ces deux sites sont dans la zone aurifère avec des activités d'extraction minière.

Sur chaque site, on avait aussi mis en place une vingtaine de ruches kényanes avec tous les accessoires. Nous avons aussi procédé à des plantations d'eucalyptus d'un hectare dans chaque zone.

Il y a aussi la fixation des berges par le Vé-

tiver avec plus de 1000 plants sur chaque site. Il y a eu aussi des forages dans ces périmètres maraichers avec un système de canalisation. Après une première expérimentation de 1,5 ha sur chaque site, nous sommes maintenant à 2ha par site. Nous avons aussi réalisé du renforcement de capacités sur la gouvernance environnementale, la pisciculture, la fixation des berges, la gestion des ressources naturelles. Sur chaque site, c'est une quinzaine de personnes membres de la structure de coordination qui ont bénéficié de ce renforcement de capacités.

Au niveau local, il y a une unité locale d'appui au projet dirigé par le Préfet, qui comprend aussi les services techniques travaillant dans les domaines liés au maraichage et autres.

Nos difficultés sont surtout liées à la mise à disposition du budget extérieur au niveau de la FAO où nous accusons un énorme retard pour la réalisation des activités. Par exemple, nous avons besoin de deux forages, un à Keniéma et un autre à Lingokoto. Ces forages devraient être réalisés entre le mois de mai et juin pour reposer sur le vrai niveau de la nappe

phréatique, mais jusqu'en décembre, rien n'a été possible car nous avons été averti qu'en décembre, janvier, février on ne peut pas faire un forage et avoir le niveau réel de la nappe phréatique. Ces sites doivent contribuer à résoudre le problème lié au nombre de bénéficiaires qui augmentent sur les sites.

A Keniéma par exemple, elles sont 300 femmes pour lesquelles un second forage est nécessaire pour le second hectare d'extension réalisé. A Lingokoto, elles sont actuellement 30 femmes mais il y a une grosse pression et cela devrait contribuer à pallier cela. Ces forages doivent être réalisés par la FAO et l'équipement (château d'eau, panneaux solaires et batteries) sur le budget spécial d'investissement de la partie malienne. Les premiers forages ont été réalisés par la partie malienne avec des entreprises et jusque-là, aucun problème signalisé sur ces forages en dehors de la pression sur la ressource. Si la FAO débloquent les fonds, cela aurait permis de réaliser à la fois les forages et installer les équipements même si le budget spécial d'investissement (BSI) était défaillant comme c'est le cas pour le second semestre en raison de la situation dans le pays.

"Il y a beaucoup d'activités qui devraient être mises en œuvre, mais les fonds sont très limités"



Fatou JOHN, Point Focal Gambie

Nous avons commencé avec notre site pilote en Gambie en 2015 où nous mettons en œuvre des activités. Les activités sont basées sur la gestion des ressources naturelles, nous avons les jardins structurels des femmes. Nous aidons à la clôture des jardins, nous leur donnons des outils et du matériel. Nous faisons de l'apiculture, de la plantation d'arbres.

Il y a beaucoup d'activités qui devraient être mises en œuvre, mais les fonds sont très limités et au niveau des pays, il n'y a pas de contribution. Il y a beaucoup d'activités qui ne peuvent pas être mises en œuvre, et d'autres sont stagnantes.

Les bénéficiaires sur le terrain sont très satisfaits des projets mis en œuvre. Nous avons planté 3 000 semis dans les onze communautés du site pilote et d'autres communautés riveraines sont prêtes à faire quelque chose et elles ont de l'eau, mais le projet ne donne aucune incitation pour les forages.

"Tous les bassins versants de la Sierra Leone sont menacés et l'eau est une préoccupation majeure en matière de sécurité"

George ROGERSON, Point Focal Sierra Leone

Les hauts plateaux du Fouta Djallon sont très importants pour la Sierra Leone car c'est le bassin versant de deux de nos principaux cours d'eau, les Petite et Grande Scarcies venant de Guinée dans le Fouta Djallon qui coulent vers la Sierra Leone. En tant que gouvernement, nous avons la responsabilité de protéger ces bassins hydrographiques et les centaines de milliers de personnes qui en dépendent pour leur subsistance.



Actuellement, nous cartographions les deux sites pilotes. Nous avons effectué une enquête de base, formé les collectivités des bassins hydrographiques à la gestion durable de l'eau, au jardinage et au développement rural à petite échelle. Nous plantons également dix mille arbres le long des deux corridors, cinq mille pour chaque site.

Tous les bassins hydrographiques de la Sierra Leone sont menacés et l'eau est une préoccupation majeure pour la sécurité du développement et il y a de l'espoir pour la restauration des bassins hydrographiques partout dans le monde et particulièrement en Sierra Leone. Nous éduquons notre population et, grâce à l'éducation environnementale, grâce à des séries de conférences publiques et à des règles de conservation, nous serons en mesure de restaurer les bassins hydrographiques. Tout ce dont nous avons besoin, c'est de créer une prise de conscience, de faire ce qu'il faut et d'obtenir le soutien nécessaire.

Récemment, il n'y a pas eu de pluies dans deux de nos principaux comtés, ce qui a conduit toutes les parties prenantes, y compris les autorités locales, les chefs su-

prêmes et les autorités locales, à se réunir et à appeler à mettre fin à toutes les activités de déforestation, à cesser le transport de tous les produits forestiers majeurs et mineurs, ce qui est un signe de conscience parmi la population car ce n'est pas le gouvernement qui leur a demandé de cesser ces activités. Ils savent que les changements climatiques sont à l'horizon et ils commencent à en voir les effets, et il est certain que notre population prend conscience et va dans la bonne direction. Ils n'ont besoin que du soutien technique et de la planification stratégique du gouvernement.

Nous avons toujours reçu l'appui de notre gouvernement pour essayer d'atténuer l'impact du changement climatique et le ministère prend ce programme très au sérieux. Le transfert du Programme régional de l'Union africaine à la CEDEAO est un pas dans la bonne direction puisque la CEDEAO est l'organe régional et que nous en sommes tous membres et que le transfert d'Addis Abeba à Abuja se fait lentement. La CEDEAO a pris la tête de nombreux programmes et nous savons qu'ils feront de même pour ce programme et qu'ensemble nous pouvons changer la dynamique des hauts plateaux du Fouta Djallon.

« Au Niger, le problème crucial est l'ensablement du fleuve »

Sani ADAMOU, Point Focal Niger

Au Niger, nous avons un site pilote à Sékoukou, situé à peu près 70km de Niamey où nous sommes en train de faire des travaux de défense et restauration des sols sur un plateau. On a fait des banquettes, des cordons pierreux pour faire face au grand problème de la zone qui est l'ensablement du fleuve occasionné par l'érosion hydrique qui draine le sable vers le fleuve. En plus, nous avons planté des arbres en tenant compte de la biodiversité avec les différents types d'arbres appropriés à la zone. Au Niger, le problème le plus crucial, c'est l'ensablement du fleuve. Beaucoup d'arbres plantés ont poussé et les cordons pierreux ont arrêté effectivement l'érosion et l'impact est très visible sur le terrain.

Nous avons de sérieux problèmes de communication entre la structure focale et la FAO. Certaines activités et dépenses ont été initiées et réalisées sans aucune information du Point Focal.

Avec la CEDEAO, il y a une certaine proximité et il faut tout faire pour que les procédures ne prennent pas trop de temps et qu'elles n'entraînent pas la mise en œuvre des activités.



Entretien avec M. Abderahim Birémé HAMID
le Secrétaire Exécutif, ABN

« La dégradation des têtes de sources menace la survie même du fleuve Niger »

Bonjour Monsieur le Secrétaire Exécutif, merci d'accepter de répondre aux questions de « Running Water » qui porte sur le défi majeur de la protection des ressources naturelles des hauts plateaux guinéens, où prennent leurs sources plusieurs cours d'eau partagés de l'Afrique de l'Ouest, qui sont d'une grande importance pour le fleuve Niger dont la gestion relève de votre responsabilité en tant que première autorité du Secrétariat Exécutif de l'ABN qui regroupe neuf (9) pays membres.

Que représente pour l'ABN le Massif du Fouta Djallon en dehors du fait bien connu de tous que le fleuve Niger prend sa source dans les hauteurs longeant ce Massif ?

Le Massif du Fouta Djallon, en dehors du fait que le fleuve Niger prend sa source dans ses hauteurs, constitue un écosystème important pour la sous-région Ouest – africaine et pour le Continent africain. Pour l'ABN et ses Etats membres, cet écosystème pourvoyeur d'eau au système fluvial, contrôle l'équilibre écologique et climatique ainsi que le développement économique au niveau du bassin. En effet, la dégradation de cet écosystème, comme c'est le cas au niveau des têtes de sources du fleuve Niger, affecte négativement la disponibilité des ressources naturelles et les activités socio-économiques associées.

L'ABN est pratiquement le premier organisme de bassin transfrontalier mis en place dans la sous-région si l'on fait remonter sa création en 1964 avant la mise en place de l'autorité elle-même en 1980. Les écosystèmes du bassin du fleuve Niger se trouvent dans un état critique de dégradation menaçant leur survie. Quelle est votre perception de la situation ainsi que des facteurs majeurs de menace de l'intégrité du Massif et par conséquent des têtes de source du fleuve Niger ?

Comme je disais ci-dessus la dégradation de cette partie du bassin où se trouvent les têtes de sources du fleuve, menace effectivement la survie même du fleuve Niger. Cette dégradation qualitative et quantitative des ressources du bassin est principalement due aux activités anthropiques dont :

- les opérations minières (défrichage, décapage, dynamitage, ouverture des bandes d'emprunt et carrières, utilisation de produits chi-

miques polluants) ;

- l'ouverture des carrières d'argile le long des berges pour la fabrication des briques cuites ;
- l'utilisation abusive du bois des berges pour l'alimentation des fours des briques ;
- les pratiques agricoles sur les berges entraînant l'érosion du sol ;
- l'utilisation de produits nocifs dans la pêche ;
- Etc.

En plus des facteurs anthropiques, nous avons des facteurs naturels et des facteurs institutionnels et juridiques qui contribuent à cette dégradation des têtes de source du fleuve Niger.

Les problèmes induits par les facteurs naturels sont liés principalement au chan-



la dégradation de cet écosystème, comme c'est le cas au niveau des têtes de sources du fleuve Niger, affecte négativement la disponibilité des ressources naturelles et les activités socio-économiques associées



gement climatique qui s'est soldé par une tendance générale à la baisse de la pluviosité depuis les années 60 entraînant ainsi la diminution importante des écoulements du fleuve Niger. Cette tendance a poussé les populations de plus en plus nombreuses à des pratiques de productions inadaptées et destructrices des ressources naturelles et génératrices de conflits sociaux.

Les principaux problèmes institutionnels et juridiques se posent en termes d'existence de cadres appropriés et de capacités pour une gestion durable des ressources naturelles du Massif.

Comme conséquences nous assistons aujourd'hui à :

- la destruction des forêts galeries et des berges des cours d'eau ;
- l'érosion des terres et l'ensablement du lit du fleuve et de ses affluents ;
- la baisse du régime hydrologique du fleuve Niger et la pollution des eaux.

Parlez-nous des principales initiatives que vous avez entreprises jusque-là ou que vous envisagez mettre en place ou impulser pour faire face à la situation et inverser cette tendance à la dégradation du Massif du Fouta Djallon ?

De 2005 à 2017, des actions ont été menées dans le cadre de différents projets, à savoir :

- le Projet d'inversion des tendances à la dégradation des terres et des eaux dans le bassin du Niger qui a mené, de 2005 à 2011, des activités de restauration des terres dégradées et de gestion des ressources halieutiques et des plantes aquatiques, ainsi que de renforcement des capacités des acteurs dans la Préfecture de Siguiri ;
- le Projet de développement des res-



nismes de bassin et institutions de la sous-région (OMVS, OMVG, Programme Régional pour l'Aménagement intégré du Massif du Fouta-Djallon, UICN, GWP-AO, etc.) en vue d'une synergie d'actions.

Que pensez-vous du transfert du Programme Régional pour l'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon (PRAI/MFD) de l'Union Africaine à la CEDEAO ? Parlez-nous des raisons de votre absence à la cérémonie de transfert qui était prévue à Conakry le 7 juillet 2018 ?

sources en eau et de gestion durable des écosystèmes dans le bassin du Niger financé par la Banque mondiale de 2008 à 2017 pour un montant de 9 millions de dollars américains pour la composante nationale en Guinée. Ce projet a réalisé, entre autres, (i) les études d'actualisation de la faisabilité et les études environnementales et sociales du projet de barrage à buts multiples de Fomi ; (ii) l'aménagement de 450 ha de bas-fonds et de 500 ha d'agroforesterie dans les préfectures de Faranah et de Kissidougou, et (iii) le renforcement des capacités des acteurs (services techniques et populations) ;

- le Projet Niger HYCOS qui est un appui institutionnel pour le suivi hydrologique régulier de 15 stations hydro-métriques au niveau national de 2005 à 2018.

En perspective, et dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Opérationnel 2016-2024 intégrant le Plan d'investissement de l'ABN, les investissements planifiés dans la portion nationale du bassin du Niger en Guinée représentent 429 millions de dollars. Sur instruction de la 35^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue les 30 et 31 mars 2017 à Conakry, nous avons élaboré une fiche de Projet « **Préservation et Protection de l'Environnement du Haut Bassin du Niger** » en Guinée pour un montant d'environ 22 millions de dollars. Ce projet sera financé à travers le Programme de développement de la résilience au changement climatique dans le bassin du Niger d'un montant total de 500 millions de dollars en cours de préparation avec la Banque mondiale. Il y a également le Programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger en préparation avec la Banque africaine de développement et un groupe de partenaires financiers pour un montant total de l'ordre de 102 milliards de FCFA. Le

coût de la composante nationale Guinée de ce programme, dont le démarrage est prévu en début 2019, est de 11,7 milliards de FCFA.

Enfin, il y a le Projet « Changement climatique, gestion des ressources naturelles, sécurité alimentaire » en Guinée dont la convention de financement est signée avec la KfW pour un montant de 14 millions d'euros, en instance de démarrage.

Quels sont les partenaires régionaux et internationaux qui vous accompagnent dans le combat de la sauvegarde des têtes de source du fleuve et au-delà du Massif en général ?

Plusieurs partenaires techniques et financiers nous accompagnent dans ce combat de sauvegarde des têtes de source. Ces partenaires sont, entre autres, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'UEMOA, l'Union européenne, le FEM, la KfW, le Fonds vert pour le climat. L'ABN poursuivra la recherche de financement auprès d'autres partenaires et renforcera sa coopération avec les orga-

les investissements planifiés dans la portion nationale du bassin du Niger en Guinée représentent 429 millions de dollars.

Le transfert du Programme à la CEDEAO est une bonne initiative car il permet de rapprocher l'unité de gestion de la zone d'exécution dudit programme, d'une part, et surtout d'assurer la cohérence et la complémentarité entre les différentes interventions dans la sous-région d'autre part.

Certes, nous avons reçu l'invitation de la CEDEAO et nous n'avons pas pu prendre part à cette importante rencontre pour des questions d'agendas.

Dans quels domaines d'activités aimeriez-vous tisser un partenariat avec le GWP pour renforcer les actions de sauvegarde du MFD ?

Pour renforcer les actions de sauvegarde du MFD, le GWP-AO peut contribuer aux activités de plaidoyer, de sensibilisation des parties prenantes, notamment en matière de promotion de la GIRE et du développement durable.



M. Cheick Taliby SYLLA, Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique de la Guinée

La préservation du Massif du Fouta Djallon est une priorité pour mon Département ministériel et le PRAI-MF

Bonjour Monsieur le Ministre, merci d'accepter de répondre aux questions de « Running Water » consacrées à la problématique et aux actions développées en vue de la protection et la restauration des ressources naturelles de Hauts plateaux guinéens, d'où sont originaires plusieurs cours d'eau partagés de l'Afrique de l'Ouest.

La Guinée est qualifiée de château d'eau de l'Afrique de l'Ouest, parce qu'abritant le Massif du Fouta Djallon qui donne corps à plusieurs cours d'eau transfrontaliers de la sous-région, dont le Niger, le Sénégal, la Gambie, et bien d'autres. Présentez-nous le Massif du Fouta Djallon et la portée du Programme régional qui lui est consacré.

Merci pour cette opportunité que vous nous offrez pour parler d'un sujet aussi important que les cours d'eau. Le plateau central du Massif du Fouta Djallon (MFD), s'étend sur les territoires nationaux de la Guinée (environ 70% du Massif) de la Guinée Bissau, de la Gambie, du Mali, du Sénégal et de la Sierra Leone.

En République de Guinée, il s'étend sur les territoires de vingt-deux préfectures qu'il couvre (Dalaba, Fria, Koumba, Labé, Lélouma, Mali, Pita, Télémélé, et Tougué) et partiellement (Boffa, Boké, Coyah Da-

bola, Dinguiraye, Dubreka, Faranah, Forécariah, Gaoual, Kindia, Koundara, Mamou et Siguiri). Les fleuves partagés transfrontaliers prenant leurs sources dans le MFD, dans sa dimension sous régionale, sont les suivants : Gambie, Kaba, Little-Scarcies, Kayanga- Gela, Kolente-Great Scarcie, Koliba- Corubal, Niger et Sénégal. Il y a aussi ce que nous appelons « les rivières du Sud » qui sont en fait des fleuves nationaux guinéens que sont le Congo, la Fataha, le Forécariah, le Kapatchez, Lakilly, le Konkouré, la Mélaouré, la Tinguirinka et Bla Soumba.

La préservation du Massif du Fouta Djallon est une priorité pour mon Département ministériel et le Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta- Djallon (PRAI-MFD). Les efforts et les actions du Programme couvrent toutes les zones d'extension physiques et d'influence qui s'étendent sur les territoires des pays tributaires des



eaux de fleuves et rivière issus du Massif. Il s'agit du Bénin, de la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal et la Sierra Leone.

Parlez-nous de la perception du Gouvernement guinéen, de la responsabilité du pays dans le maintien en bon état écologique du MFD et de ses cours d'eau dont la vie des populations de l'Afrique de l'Ouest en dépend ?

Devant la dégradation de plus en plus marquée du MFD, notamment de son couvert végétal et les phénomènes d'érosion qui s'y développent, doublée de la perte de la biodiversité, l'Administration guinéenne a pris diverses mesures et développé des actions à l'échelle de Massif. Nous avons eu :

- une phase préparatoire (1981-1985) à travers la mobilisation par le Gou-



Photo de groupe du Ministre et ses collaborateurs avec la délégation du GWP-AO et du PNE Guinée



Séance de travail au ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique avec la délégation du GWP-AO et du PNE Guinée

vernement guinéen de la contribution nationale en faveur du Programme d'action conjointe dans le Massif ;

- ensuite, il y a eu la mise en place du cadre institutionnel national en charge de la mise en œuvre du Programme. Cela a concerné la création et l'organisation d'un Comité National de Coordination Technique (CNCT) basé à Conakry ;
- la création et l'organisation d'un Service de Restauration et d'Aménagement intégré (SRAI) du MFD en collaboration avec toutes les directions techniques nationales ;
- l'affectation au programme d'un domaine de 2,37 hectares à Labé dans la région de la Moyenne Guinée, avec la construction des infrastructures d'accueils dans la période (1981-1985) ;
- la réalisation d'une mission pluridisciplinaire complémentaire d'étude, de diagnostic et d'évaluation de la situation du MFD sur le terrain (Mai-Juin 1981).

La réunion sous l'égide de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) des partenaires institutionnels pour le montage du Programme d'action dans le MFD ensemble avec le PNUD, la FAO, l'UNESCO, l'OMM, l'UNSO) et l'Etat guinéen s'est tenue à Rome en Italie en Décembre 1981.

C'est en 1983, que le Gouvernement guinéen et les partenaires institutionnels ont approuvé et signé le document de Projet RAF/81 /060 (1982-83).

Je dois aussi rappeler que la ratification par la République de Guinée de la Convention cadre de coopération entre les Etats tributaires des eaux du MFD, est intervenue par le décret D/2015/095/PRG/FGG du 18 mai 2015.

Sur le terrain, le régime des cours d'eau qui prennent leurs sources dans le MFD est terriblement affecté. Cette situation est notamment due aux activités anthropiques qui s'y déroulent depuis quelques années. Il en résulte des externalités négatives majeures pour l'écosystème, la biodiversité et les populations situées en amont, en aval et le long de ces cours d'eau d'importance internationale.

Pouvez-vous nous dire quelles sont les initiatives de votre pays avec les organismes de bassins et des partenaires pour restaurer et protéger ces têtes de source fortement menacées du Massif du Fouta Djallon

Plusieurs initiatives sont mises en œuvre ou en cours d'exécution dans ce cadre. Il s'agit notamment du Projet de gestion intégrée des ressources naturelles du MFD (PGIRN-MFD). C'est le Projet d'appui de la 3^{ème} étape du Programme Régional



Puits couvert dans le Massif

d'Aménagement Intégré du MFD (PRAI-MFD), sur la période de 2009-2019.

Le PGIRN-MFD a démarré en juillet 2009 avec la mobilisation du Conseiller Technique principal du Projet par la FAO, l'Agence d'exécution. Le Comité de Pilotage du Projet (CPP) en est l'organe d'orientation et de décision sous l'égide de la Conférence ministérielle du Programme régional. Il est prévu de tenir les assises du CPP chaque année pour examiner l'état d'exécution du Projet de l'année et approuver le Programme de Travail Annuel (le PTA) du Projet pour l'année suivante.

Présentez-nous les actions en cours et celles projetées, dans le cadre du PGIRN-MFD pour sensibiliser et impliquer les populations riveraines des grandes forêts des Hauts plateaux dans la protection des écosystèmes du Massif du Fouta Djallon ?

Le PGIRN-MFD mis en œuvre au niveau des sites pilotes du MFD intègre 3 volets que sont : (i) la collaboration sous régionale avec la composante portant sur l'Observatoire régional du Massif comme outil de prise de décision ; (ii) la gestion des ressources naturelles avec la composante reboisement et sensibilisation et (iii) l'augmentation des revenus de la population. Le troisième et le dernier volet prend en compte le suivi et l'évaluation des performances de protection et diffusion des résultats.

Selon vous comment le PRAI/MFD, dont la gestion vient d'être transférée de l'UA à la CEDEAO, peut-elle aider la Guinée à réaliser des objectifs de sauvegarde du MFD

La gestion de proximité est la plus souhaitée car tous les pays tributaires des eaux du MFD sont des Etats membres de la CEDEAO exceptée la Mauritanie. L'espoir est permis pour l'appui de la CEDEAO, car la Guinée mesure sa responsabilité morale et entière face aux défis du changement climatique et de la diminution croissante de la biodiversité au niveau du Massif du Fouta Djallon. En notant aussi la possibilité d'une économie de ressources à travers la tenue des Conférences ministérielles et Sommets des Chefs d'Etat des pays du PRAI-MFD. Il faut noter que sur les 263 fleuves et lacs transfrontaliers à travers le monde, 60 sont africains et 24 en Afrique de l'Ouest dont 14 sont guinéens issus du MFD et de sa dorsale.